# Commission de gestion
# 2018

La Commission de gestion (COGEST) 2018 était composée de :

**Membres**

| | |
|---|---|
| Sandrine Cavin (Verts) | Présidente |
| Jean-Marie Coowar (PS) | Vice-président |
| Fabienne Guignard (PLR) | Secrétaire |
| Martin Chevallaz (UDC) | |
| Patricia Gilliéron Giroud (PS) | |
| Philippe Lienhard (PLR) | |
| Cosette Perfect (PLR) | |
| Jérôme Urio (GHP) | |

**Suppléants**

Philippe Koch (UDC)
Anton Epp (GHP)
Marisa Dürst (Verts)
Enzo Santacroce (PLR)
Mazyar Yosefi (PS)

La Commission de gestion 2018 a le plaisir de vous présenter son rapport final.

**Table des matières**


- Organisation de la Commission 2018
- Propos introductifs
- Présentation et compte-rendu des 4 visites et entretiens particuliers
- Questions/réponses, suivi et observations pour chaque dicastère
- Conclusion de la COGEST 2018

## 1. ORGANISATION DE LA COMMISSION

La Commission de gestion 2018 (COGEST) était présidée par Mme Sandrine Cavin, aidée de Mme Fabienne Guignard pour la rédaction des procès-verbaux, travail fait avec une grande rigueur. Chaque membre a été tenu informé des résultats des séances auxquelles il n'a pas pu assister, par un procès-verbal.

La COGEST a siégé à 21 reprises - 2 séances en présence des suppléants - avec l'ambition de servir l'intérêt commun, à savoir d'assurer une bonne gestion de la Commune. Elle se veut constructive et son rôle ne doit pas être sous-estimé.

La COGEST lors de son mandat a procédé à :

- La surveillance de la Commune par l'examen du rapport de gestion de la Municipalité et a pris connaissance des comptes annuels;
- Une étude approfondie sur des thèmes choisis venant des observations et recommandations des exercices précédents. Elle a effectué 4 visites dans les services.

La gestion d'une Commune qui se transforme en une « ville » de presque 10'000 habitants est complexe. C'est pourquoi, la COGEST remet aux Conseillers communaux, un rapport clair et objectif répondant à sa mission.

## *2. PROPOS INTRODUCTIFS*

Au début de leur mandat, les membres de la Commission ont souhaité rencontrer la Municipalité « in corpore » dans le but de coordonner les actions, demandes spéciales et finalement d'assurer une bonne planification des échéances avec la Municipalité**.**

Le point fort ressorti de cette rencontre est : « Selon le règlement et la loi sur les communes, le Conseil Communal doit impérativement voter et approuver toutes les observations du rapport de gestion ».

La Municipalité a mentionné qu'il n'y aurait pas de préavis consacré aux réponses de la Municipalité aux observations de la COGEST 2017, mais qu'elles pourraient figurer, sur proposition de la Commission de gestion 2018 et de Sarah Miéville, secrétaire municipale, dans un chapitre spécifique du rapport de gestion de la Municipalité. La COGEST regrette que cette proposition n'ait pas été suivie car un chapitre dédié aurait pu assurer clarté et lisibilité.

⇨ **Vœu COGEST 2018 No 1:** un chapitre spécifique aux réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la COGEST serait nécessaire pour assurer clarté et lisibilité.

La Commission de gestion 2018 a pu effectuer 4 visites/rencontres en présence du municipal référant. Elles ont été les suivantes:

- RENCONTRE AVEC MME ISABELLE GRÜNDER, NOUVELLE CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH*)*

- RENCONTRE AVEC MESSIEURS JULIEN CLAVEL ET THIERRY PERRET POUR ÉVALUER L' ÉTAT DE CONNAISSANCE DU CADASTRE SOUTERRAIN

- RENCONTRE AVEC MME SARAH MIÉVILLE, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

- RENCONTRE AVEC M. PHILIPPE ROUGE, VIGNERON-ENCAVEUR, RESPONSABLE DE LA VIGNE ET DE LA CAVE

La COGEST tient à relever les points forts de notre Commune. Le premier est important car il donne une image positive de la gestion de la Commune aux citoyens. Il s'agit de l'accueil à la déchetterie. Nombreux sont les retours positifs. Le deuxième point fort, deuxième non par son importance est l'engagement de deux nouveaux cadres, spécialiste dans leur domaine. L'engagement de Mesdames Sarah Miéville et Isabelle Grunder montre un signal clair que notre Commune entame sa transformation en une « ville » de 10'000 habitants.

En outre, la COGEST a relevé quelques pistes d'amélioration ou fait part de ses inquiétudes. Elles sont résumées ci-dessous sous forme d'observation ou de voeux. Certains points mentionnés ici, se retrouvent aussi dans les chapitres 3 et 4 de ce rapport.

- ***Observation COGEST 2018 No 1:*** **L'informatisation de l'administration** (à l'usage des collaborateurs) n'est pas à la hauteur des enjeux actuels d'une bonne gestion administrative. Des progrès ont été faits, mais de loin pas assez. Un développement plus visible de l'informatique dans tous les services est une nécessité qu'il devient impossible d'ignorer.

- ***Observation COGEST 2018 No 2:*** **La cyberadministration** (à l'usage des habitants, nouveaux et actuels) ne doit pas être confondue avec l'informatisation de l'administration. S'il est indispensable d'avancer en collaboration avec le canton ou d'autres communes pour être plus efficace et favoriser des synergies, il n'est pas interdit d'avancer, à l'instar d'autres communes (Pully, Gland notamment) pour faciliter les relations avec les habitants/usagers en développant par exemple un « guichet virtuel ».

- ***Observation COGEST 2018 No 3 :*** La mise en place d'une **communication professionnelle** est un enjeu stratégique pour la commune. La nouvelle responsable de la communication aura la lourde tâche de mettre sur pied ce nouveau service. Il est important que la Municipalité définisse sa stratégie en termes de communication pour répondre aux attentes/exigences des citoyens. Un sujet que la COGEST 2019 suivra avec attention.

- ***Observation COGEST 2018 No 4 :*** Les **Commissions permanentes consultatives** (de politique régionale, d'urbanisme) sont insuffisamment consultées, en particulier la Commission de politique régionale. Soit elles sont tout bonnement exclues de la réflexion globale en amont soit elles sont informées quand tout est fait.

  ⇨ **Vœu de la COGEST 2018 No 2**: que les Commissions permanentes consultatives soient systématiquement intégrées dans les processus de réflexion globaux par la Municipalité en amont et par le Bureau du Conseil pour des préavis touchant ces thèmes.

- ***Observation COGEST 2018 No 5 :*** La COGEST s'inquiète de la **solitude opérationnelle du municipal des Écoles**, Pierre Jolliet, qui pour assumer ses tâches, au contraire de ses autres collègues, ne bénéficie pas d'aide administrative ni de chef de service sur lequel il puisse s'appuyer. Beaucoup de pression sur les épaules d'un seul homme.

  **Voeu COGEST 2018 No 3**: Une réflexion globale sur les besoins en locaux de l'administration est souhaitable au vu du développement des activités nouvelles de la commune.

## *COMPTES-RENDUS DES VISITES*

### *A. RENCONTRE AVEC ISABELLE GRÜNDER, NOUVELLE CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)*

Le 14 novembre 2018, la Commission de gestion 2018 a rencontré le service des Ressources Humaines (RH) représenté par Monsieur Maurice Mischler, syndic, et par Madame Isabelle Gründer, cheffe de service, dans la salle des Commissions. En fin de séance, la visite des locaux (2 bureaux) indique que ceux-ci sont très fonctionnels.

Le service des RH nouvellement créé en 2018 est aujourd'hui composé d'un poste de cheffe de service à 80% et d'un poste d'assistante à 50%, correspondant à un total d'1,3 EP. Le service travaille en étroite collaboration avec le greffe municipal.

Madame Gründer a une formation de psychologue du travail et de coach. La création de ce service a nécessité un important travail de mise à niveau, tel que la mise à jour des dossiers du personnel, description de postes, des rencontres individuelles avec chaque collaborateur (environ 100 entretiens réalisés). De plus, un organigramme a été élaboré en collaboration avec les chefs de service sous forme d'ateliers. Cet organigramme a déjà été présenté au Conseil Communal.

Madame Gründer a une approche axée sur la connaissance du terrain et favorise un dialogue étroit avec les collaborateurs de tous niveaux. Les RH, depuis son arrivée, sont devenus un service clé de l'administration. Elle a mis en place les premiers instruments de management nécessaires pour la gestion professionnelle de personnel d'une centaine de personnes, mais il reste encore beaucoup à faire. Le plaisir dans son travail et les valeurs humaines sont une priorité pour elle.

Dorénavant, chaque collaborateur aura un cahier des charges, un mail personnalisé, bénéficiera d'un entretien d'évaluation, pour certains de soutien sous forme de coaching. La formation continue sera aussi un objectif prioritaire, quantifié et évalué pour le développement de carrière. La communication interne permettra une meilleure valorisation des tâches et activités de chacun. Et bien sûr un gros travail indispensable est en cours : une refonte du statut du personnel prévu pour 2019.

Pour la COGEST 2018 (suite aux observations des COGEST précédentes), l'engagement de Madame Gründer est un choix judicieux de la Municipalité. Elle a pris les choses en main et réalisé un important travail de mise en route du service RH. Ses actions traduisent l'importance accordée au terrain, au travail d'équipe, et au dialogue générant de nouvelles synergies. La hausse des demandes de formation par les collaborateurs est un signe de confiance. Il faut maintenant lui laisser du temps pour que toute l'organisation soit professionnelle et efficace.

**Vœu de la COGEST No 4 :** La formation continue doit s'intensifier. En effet, elle devrait rester une préoccupation prioritaire de la Municipalité notamment en favorisant les demandes de perfectionnement des collaborateurs. Des échanges avec d'autres responsables RH d'autres administrations publiques, par la création d'un réseau par exemple, devraient être favorisés.

## B. RENCONTRE AVEC MESSIEURS JULIEN CLAVEL ET THIERRY PERRET POUR ÉVALUER L'ÉTAT DE CONNAISSANCE DU CADASTRE SOUTERRAIN

Le 28 novembre 2018 à 16h30, la Commission a rencontré le personnel en charge du cadastre souterrain dans leurs locaux. En présence de Messieurs Roland Perrin, municipal, Julien Clavel, chef de service et Thierry Perret, géomètre, une présentation détaillée du cadastre souterrain nous a été exposée.

Jusqu'à mi 2017, le cadastre souterrain était géré par le cabinet externe BBHL (outsourcing). L'engagement de M. Perret le 1er août 2017 (nouveau poste créé) avait pour but de reprendre à l'interne la gestion de ce dossier, notamment par souci budgétaire, et de permettre une reprise du contrôle par l'administration communale. Venant de la commune de Lausanne, Monsieur Perret a ainsi pu faire bénéficier Epalinges d'outils informatiques fort utiles dont un logiciel gratuit d'information géographique (QGIS). Ce logiciel très performant permet de connaître l'âge des canalisations, leur profondeur, leur accessibilité, etc.).

Avant 2010, le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) indiquait l'état de la situation des canalisations (anciennes en ciment, nouvelles en PVC) avec peu de précision dans la majorité des cas. Depuis 2010, toutes les nouvelles installations ont été répertoriées d'une manière très précise. L'objet du travail actuel est de mettre à jour les informations et de tout répertorier. Le retard pris par le cadastre souterrain se fera au fur et à mesure des besoins de la commune et des particuliers. Des contrôles sont effectués notamment à l'aide d'une caméra permettant d'évaluer l'état des tuyaux et leurs caractéristiques. Une planification des contrôles est prévue à raison de 10% par an et donc sur une durée de 10 ans.

Des réglementations cantonales fixent les normes en ce qui concerne les eaux usées et les eaux claires. À Epalinges, il y a encore aujourd'hui deux systèmes en vigueur : le système unitaire (eaux claires et usées par le même tuyau) et le système séparatif (deux tuyaux distincts). À terme, seul un système séparatif sera en vigueur d'où les contrôles réguliers effectués pour entamer des travaux de mise en conformité. Cela nécessite du temps.

De nouveaux bassins de rétention des eaux de pluie sont prévus pour empêcher les inondations et faire en sorte que l'eau s'écoule petit à petit jusqu'au lac ou aux ruisseaux. Ces bassins figurent sur le PGEE. L'assainissement des eaux est de portée régionale, raison pour laquelle 16 communes se sont réunies pour gérer les eaux. Il existe aussi un cadastre du gaz et de l'électricité qui est géré par les SI lausannois. La commune d'Epalinges n'est en charge que de l'assainissement du réseau.

La COGEST a apprécié la présentation détaillée des représentants du service concerné et la discussion ouverte entre tous les participants. La séance a répondu aux attentes, allant même jusqu'à rassurer les commissaires.

***Vœu de la COGEST 2018 No 5 :*** *La mise à jour rapide du cadastre souterrain ainsi que l'extension du séparatif des eaux usées et claires réclament que l'équipe du Service technique dispose des outils nécessaires à l'atteinte de ces objectifs (personnel supplémentaire, nouveaux logiciels ou instruments de mesure, matériel performant,). Les membres de la COGEST recommandent que des moyens adéquats soient attribués à ces importants travaux. Le cadastre souterrain doit rester une priorité, car il y a encore beaucoup à faire pour rattraper le retard.*

## C. RENCONTRE AVEC SARAH MIÉVILLE, SECRÉTAIRE MUNICIPALE

Les COGEST 2016 et 2017 avaient mis en évidence des observations et remarques concernant le fonctionnement du secrétariat municipal d'Epalinges. Sarah Miéville étant entrée en fonction début 2018, il était donc normal de l'auditionner pour connaître après quelques mois les avancements mis en place dans l'organisation administrative de la commune, en présence du syndic Maurice Mischler.

Beaucoup de chantiers sont ouverts et beaucoup de nouveaux projets sont ou vont être mis en œuvre. Tout le monde a pu apprécier la vitesse d'adaptation de la nouvelle venue (procédures, connaissances en général). Voilà Sarah Miéville fort appréciée de la Municipalité. Excellente intégration aussi auprès d'une équipe de cadres (souvent anciens). Il a fallu en premier lieu une remise à plat de l'organisation du service. Sarah Miéville semble parfaitement à l'aise dans cette fonction, mettant au cœur de ses démarches la volonté d'une bonne entente entre collaborateurs.

De toutes ses tâches, lui incombe aussi, en partie**,** l'informatisation de l'administration, même si ce domaine incombe dans l'opérationnel au boursier communal en charge de cette thématique. Ce sujet reste un point à améliorer au sein de notre commune.

La COGEST 2017 avait notamment mis en évidence un retard inquiétant de l'informatisation de l'administration communale. Pour y remédier, il fallait mettre en place des outils forts pour que ce projet trouve sa vitesse de croisière sur le long terme. C'est ainsi qu'un plan de documents unifié a été mis sur pied. En d'autres termes, *un DATA général accessible à tous*, avec néanmoins quelques garde-fous pour les sujets très confidentiels comme la bourse par exemple ou les dossiers privés des contribuables.

Cette mise en place que la plupart des entreprises et autres communes connaissent depuis longtemps est une grande nouveauté à Epalinges. Il fallait donc passer sans forcing les mentalités et les habitudes. Mais bons résultats. Le personnel communal a adhéré assez facilement à ce. Il nouveau concept faudrait aller plus loin par exemple par la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED). Mais c'est beaucoup trop tôt. Il faut en la matière pratiquer la politique des petits pas. Finalisons le DATA avant d'être plus ambitieux.

***Observation COGEST 2018 No 6** : Avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire municipale, la COGEST a pu constater une amélioration manifeste de l'organisation et du fonctionnement de l'administration. Mais la mise à niveau des outils de management (RH, communication, informatisation et cyberadministration notamment) doit se poursuivre à un rythme rapide pour rattraper le retard.*

## D. VISITE DES VIGNES D'EPALINGES A EPESSES

La commune d'Epalinges, ses autorités et ses habitants peuvent à juste titre s'enorgueillir d'être les heureux propriétaires d'une vigne de 2'797 m2 située au cœur du Lavaux , juste au-dessus du village d'Epesses, à cet endroit bien précis ou tant de compatriotes suisses alémaniques ont jeté leur billet de retour CFF en découvrant depuis leur wagon la splendeur du paysage lémanique. L'exposition exceptionnelle de la vigne, sise au lieu-dit « Les Dares », doit être soulignée. Elle bénéficie en fait de trois soleils : la chaleur de l'astre, celle libérée par les murets qui cintrent les vignes, enfin ses rayons miroitant sur les eaux du Léman.

La Commission de gestion s'y est déplacé le mardi 9 avril en compagnie de Monsieur le municipal Bernard Krattinger pour l'arpenter sous la conduite du maître des lieux, le vigneron Philippe Rouge, digne descendant d'une famille établie à Epesses depuis 1553. Monsieur

Rouge exploite pour l'essentiel sur une superficie de trois hectares ses propres vignes en production intégrée et, accessoirement, mais avec passion, celle d'Epalinges dont il a la charge. L'excellent travail fourni par Monsieur Philippe Rouge a été honoré par la Confrérie des Vignerons qui procède, trois fois par année, à des contrôles des différents travaux de la vigne. Lors de sa dernière visite en automne 2018, elle a octroyé à « notre » vigneron la note de 6 (sur 6). Les excellents crus de l'exploitation ont par ailleurs obtenu la «médaille d'or Terravin», marque de qualité délivrée elle aussi par la Confrérie des Vignerons. La Commission a pu, dans le terrain, prendre la mesure de la difficulté d'exploitation de ces vignes prenant racine dans des sols lourds et argileux à l'ombre ou plutôt soutenus par des murs exigeant régulièrement des travaux d'entretien et de consolidation à la fois pénibles et coûteux. L'équipement des caves de l'entreprise viticole à la Cornalie, visitées par la Commission, répond aux critères techniques les plus modernes. Ainsi en est-il de la cuverie qui permet au vigneron une maîtrise optimale des températures de fermentation et un nettoyage aussi soigné qu'aisé.

La dernière vendange de la vigne palinzarde a eu lieu le mercredi 26 septembre 2018. 3233 kg de raisins (2717 kg en 2017) ont été récoltés titrant 84 degrés Oechsle (77 en 2017). Le produit de la vigne communale est ainsi d'environ 3000 litres de chasselas (1 par m2). Mis en bouteilles à la propriété (Caves à la Cornalie), celles-ci rejoignent les locaux appropriés de la commune d'Epalinges en compagnie d'un lot accompagnateur d'Epesses Pinot noir. La vente de vin blanc, produit des vendanges de 2017 et destinée uniquement aux Palinzards, s'est déroulée le samedi 16 juin 2018 sur la place de la Croix-Blanche au cours de laquelle ont été vendues 1'688 bouteilles.

Le solde sera «baptisé» vin d'honneur de la commune d'Epalinges et consommé avec modération à l'occasion de maintes manifestations, réceptions, voire cérémonies religieuses sur le territoire de cette bonne et belle commune, bien trop élevée en altitude pour voir s'y cultiver quelques arpents de vigne.

La dégustation de quelques produits de ces vignes entretenues et exploitées avec tant de savoir-faire, de passion et de respect a mis un point final à ce beau moment de visite.

## *C. RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ*

La Commission de gestion 2018 tient à mentionner que le rapport de gestion 2018 de la Municipalité est équilibré et permet une lecture plus aisée. Le chapitre Règlements communaux en première partie du rapport a été fort apprécié.
Les comptes sont bons. Malgré tout, la Commission de gestion 2018 propose qu'une simplification, vulgarisation de la lecture des comptes soit envisagée.

**Vœu COGEST 2018 No 6:** Un chapitre spécifique consacré aux réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la COGEST serait nécessaire.

## 3. OBSERVATIONS – QUESTIONS PAR DICASTÈRE

# Dicastère Maurice Mischler

***Administration générale, informatique, personnel communal***
***Finances***
***Activités culturelles***
***Communication***

### Cyberadministration

*01/2018*

***Observation COGEST 2017 :*** *L'informatisation de la commune a pris un retard important. L'avancement des travaux de réflexion et son application concrète dans l'administration doivent être une priorité de l'action de l'Exécutif.*

***Voeu COGEST 2017 :*** *Mise à niveau et priorité à l'informatique dans l'administration communale.*

*(suivi 03/2016)* ***Qui est actuellement en charge de la cyberadministration? Avec quel cahier des charges et quelle planification à long terme ? Y a-t-il un chef de l'informatique ? À quelle société Help Desk fait appel la commune ? Qui conseille la commune ?***

***Réponse***
Le chef du service des Finances, Monsieur Jean-François Niklaus et son adjoint, Monsieur Thomas Nawotka sont responsables de l'informatique au sein de la commune. La société OFISA est l'entreprise qui nous donne des conseils et installe les nouveaux logiciels. Il n'y a pas de cahier des charges pour l'activité de cyberadministration.

En effet, le sujet est freiné par le manque de volonté cantonale. Au niveau des communes, il serait possible de mettre quelque chose en route, mais la volonté première d'une Cyberadministration efficace est de disposer d'une plateforme simple d'utilisation, mais, surtout, identique et commune à l'ensemble des entités concernées (si possible, toutes les communes, c'est le but d'une simplification de procédures). Or, à ce jour, le canton n'arrive toujours pas à se mettre d'accord pour un type d'identifiant unique !! Cela est dommageable, car c'est la première chose sur laquelle il faudrait arriver à un Consensus. L'identifiant unique devrait permettre de se connecter depuis n'importe quelle administration communale pour annoncer son arrivée, son déménagement, son changement d'état civil ou son chien. La mise en commun de travaux allant dans ce sens est primordiale. L'AVRIC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux) collabore avec le canton dans ce but, mais... les avancées ne sont de loin pas aussi rapides que nous l'espérions.

Pour l'instant, c'est donc un sujet qui tourne au ralenti, c'est vrai ; mais difficile de partir chacun dans un sens alors qu'on recherche à simplifier les actions des habitants de notre canton. Via l'action de l'UCV, il est envisagé de proposer une démarche commune, mais ce n'est hélas pas une priorité. Toutefois, la commune d'Epalinges a d'ores et déjà mis en place un plan de classement unifié au sein de son administration. Enfin, nous avons été

approchés par des Conseillers communaux pour créer un groupe de travail sur ce domaine.

**Observation COGEST 2018 No 7** : La cyberadministration est un enjeu stratégique pour toute entreprise, une administration publique ne fait pas exception. Elle doit bien sûr se coordonner avec le Canton et les autres communes pour une meilleure efficacité. Cela ne doit pas être une raison pour ne rien faire ou trop peu. L'AVRIC, manifestement peu engagée, ne peut être la seule responsable d'un retard évident en la matière. La COGEST est consciente qu'il s'agit d'un travail sur le long terme, mais il s'agit de considérer la cyberadministration (relations avec les usagers/habitants) tout comme l'informatisation de l'administration (relations informatiques à l'interne) comme une priorité dans la bonne gestion de la commune.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

*02/2018* *(suivi 09/2017)* ***Quelles sont les procédures d'achats de matériel informatique ? Qui s'en charge ? Faisons-nous appel à des sous-traitants ?***

***Réponse***
Les procédures d'achats se font par le biais de notre fournisseur informatique (OFISA), qui est ensuite chargé de configurer le matériel. Les prix pratiqués par OFISA sont très compétitifs. Des comparatifs sont faits avec ce qui se pratique en la matière, même sur des sites internet sans intermédiaire. De plus, en tant que commune et en passant par le biais d'OFISA, nous bénéficions de prix « PAIR », soit de prix plus bas que le marché. Le renouvellement et la mise à disposition de postes informatiques fixes encore très performants se font régulièrement, nécessitant l'achat de licences complémentaires (Microsoft Office, Adobe InDesign, Photoshop, Illustrator, e-Copy (PDF), AutoCAD) et de matériel divers, notamment le dédoublement des switchs ou autres routeurs et le renforcement des onduleurs pour pallier aux éventuelles pannes pouvant survenir.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Gestion du personnel*

*03/2018* *(suivi 08/2016)* ***Quelles suites avez-vous données à la recommandation COGEST relative à la Gestion du personnel ? Que s'est-il passé en 2018 ?***

***Rappel Observation 2016*** *: La Cogest a eu écho d'un certain malaise qui traverse une partie de personnel communal. Les personnes interrogées ne l'ont toutefois pas confirmé. Une enquête à ce sujet dépasse largement les compétences de la Commission.*

*Elle a néanmoins identifié les lacunes concrètes suivantes dans le domaine de la gestion du personnel communal :*

- *Absence d'entretien systématique d'évaluation pour tout le personnel communal.*
- *Absence d'enquête de satisfaction auprès des collaborateurs de la commune.*

*La Cogest a pris bonne note que la Municipalité a entrepris les démarches pour l'engagement d'une responsable du personnel (RH), à partir du 1er juillet 2017.*

***Recommandation Cogest 2016** : Mandater rapidement un organisme externe pour mener une enquête de satisfaction indépendante, afin de lever tout doute à ce sujet. Les résultats de cette enquête pourront être communiqués à la Commission de gestion 2017.*

***Réponse***

La création du service des ressources humaines en 2018 couplée avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire municipale a contribué à faire évoluer le climat de travail et la confiance en interne. Le rapport de gestion fournit des détails quant aux différentes actions concrètes menées en 2018. L'échange d'informations, le travail en équipe et la communication interne ont notamment été renforcés.

Aussi, par la revue ou clarification de certaines pratiques, la cohérence et l'équité au sein de l'administration communale ont pu être améliorées. Il s'agit par exemple de règles liées aux frais, à la téléphonie mobile et au plan de mobilité. Le service RH s'est positionné proche du terrain, venant en appui tant aux Municipaux, aux cadres qu'aux collaborateurs.

Thème prioritaire, la mise en place des entretiens de collaboration a été initiée. L'ensemble des cadres ont été impliqués dans une démarche de réflexion, débouchant sur une proposition à la Municipalité des orientations, du processus et du formulaire qui sera utilisé. Une fois la décision prise par la Municipalité, une première information au personnel a été faite en novembre 2018.

Tous les cadres et collaborateurs seront formés en 2019 et les premiers entretiens entre responsables et collaborateurs auront lieu en 2019. Cette démarche permettra notamment de renforcer la « culture du dialogue ». Elle tend à favoriser l'échange et le retour d'information non seulement du responsable envers son collaborateur, mais également inversement du collaborateur envers son responsable. Un chapitre du formulaire est destiné à récolter les facteurs de satisfaction et d'insatisfaction des collaborateurs ; ces données pourront être consolidées sous forme graphique et qualitative et déboucher sur des actions et orientations à mettre en œuvre. Une fois ces mesures mises en place, la pertinence de conduire une enquête de satisfaction interne indépendante sera à considérer.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

## *Poste de RH*

*04/2018* *(suivi 06/2017)* ***Quel est le cahier des charges du poste nouvellement créé de responsable RH ? Que s'est-il passé depuis son arrivée en février 2018 ?***

***Réponse***

Le cahier des charges de la cheffe du service des ressources humaines inclut les principaux éléments suivants :

- Mettre en place et positionner le service
- Proposer une politique, des orientations et des actions RH répondant aux besoins et favorisant un contexte de travail sain et une dynamique interne positive

- Conduire les projets de développement de la gestion RH selon les priorités établies
- Participer aux recrutements et à l'accueil des nouveaux collaborateurs
- Soutenir, appuyer, conseiller les cadres et collaborateurs sur les questions RH
- Mettre en place, développer et faire vivre la démarche d'entretiens de collaboration
- Favoriser la formation du personnel et superviser la formation des apprentis
- Assurer la mise à disposition et l'application cohérente de réglementations, conditions, outils et pratiques RH
- Assurer l'administration RH : contrats, courriers, tâches liées à l'entrée et sortie de collaborateurs, certificats de travail, attestations, tenue des dossiers du personnel, données et statistiques, système de timbrage et suivi d'absences et heures, gestion des candidatures, tenue à jour des cahiers des charges
- Assurer la gestion des assurances sociales et cas d'incapacité de travail, en collaboration avec les assurances, les municipaux et responsables internes
- Gérer le budget RH ainsi que la rémunération (processus annuel)
- Assurer la coordination avec le service des finances Quant aux actions menées depuis l'entrée en fonction de la cheffe du service, se référer à la réponse à la question 03/2018 et au rapport de gestion.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

*05/2018* **(suivi 2017)** ***Observation COGEST*** *: La crise du management (interim d'un municipal, greffe, gestion du personnel suite aux changements structurels internes, etc.) a touché de plein fouet le service technique.* ***L'évolution est-elle sur la bonne voie ?***

**Réponse**
Lors de la rencontre de la Commission avec MM. Stefan Baumann et Bernard Krattinger le 7 mars 2018, ceux-ci avaient eu l'occasion d'expliquer l'organisation et le fonctionnement du service technique. Comme indiqué à la Commission de gestion 2017, le service technique a été dédoublé avec effet au 1er janvier 2019.
LA COGEST PREND ACTE

## *Evaluation – enquête de satisfaction*

*06/2018* ***Y a-t-il des questionnaires d'évaluation (enquête de satisfaction) pour les usagers de l'administration, dans tous les services en lien à la population (École, déchetterie, garderies, accueil parascolaire, horaires d'ouvertures, etc.) ?***

***Réponse***
Il n'existe pas actuellement de questionnaire d'évaluation pour les usagers. En revanche, les retours d'information des citoyens sont régulièrement pris en compte, ce qui a par exemple amené à l'élargissement des horaires d'ouverture de la déchèterie.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI (contrôle qualité)

## *Formation*

*07/2018* ***Les Municipaux suivent-ils systématiquement une formation en gestion du personnel ?***

***Réponse***

Il n'y a pas de systématique concernant les formations des Municipaux. Quelques cours ont été suivis par eux sur des thèmes spécifiques (aménagement du territoire, naturalisations, biodiversité, …), mais pas de formations en gestion du personnel, même si quelques-uns d'entre eux en ont suivi de par leur parcours professionnel. À noter qu'ils participeront à la formation relative aux entretiens de collaboration en 2019.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

## *Règlement du personnel*

*08/2018* ***Le règlement du personnel est-il actualisé ? Comment est-il présenté aux collaborateurs ? Qui s'occupe de quoi ?***

***Réponse***

Le Statut du personnel est remis à tous les nouveaux collaborateurs en annexe au contrat de travail. Dans les semaines suivant la prise de fonction, les RH rencontrent le nouveau collaborateur afin de fournir certaines précisions quant au Statut, et en particulier des compléments d'information pertinents et utiles n'apparaissant pas dans le Statut ; il s'agit d'informations sur les assurances et avantages sociaux, sur le fonctionnement et l'organisation internes, ainsi que les règles et conditions en vigueur. Un document sera établi d'ici courant 2019 afin de lister et formaliser ces éléments. La révision du Statut du personnel sera initiée en 2019. Notons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, nécessitant notamment des négociations avec les collaborateurs et les partenaires sociaux.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Communication*

*09/2018* ***Quelle est la politique de communication de la Municipalité et de la commune en général ?***

***Réponse***

La communication fait partie du dicastère du syndic. L'article 21 du règlement de la Municipalité à la teneur suivante : « Les questions des médias relevant du domaine d'activité d'un dicastère sont de la compétence du syndic et/ou du municipal concerné ; ils tiennent leurs collègues informés. Les autres municipaux ont un devoir de réserve. Les questions ressortissant de la politique générale de la commune sont de la stricte compétence du syndic (ou en son absence du Vice-Président), sauf décision contraire de la Municipalité pour une affaire particulière. Toute communication officielle est décidée en séance de Municipalité. Le syndic ou le municipal concerné peut donner l'autorisation à un employé communal ou à un mandataire. Pour toute autre communication, la loi sur l'information (LInfo) est appliquée ». Concernant la communication en général de la commune, les effectifs affectés à ces tâches ont été créés. La personne engagée a justement pour mission de soutenir la Municipalité dans la clarification et le développement de sa politique de communication.

**Observation COGEST 2018 No 8** : La COGEST voit la communication comme un enjeu stratégique. Les attentes sont donc importantes sur le nouveau service de communication qui doit développer une communication professionnelle. La COGEST sera très attentive au développement de ce nouveau service dont l'objectif est de faciliter les contacts à tous les niveaux et avec tous les publics cibles.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*10/2018* ***Le Conseil communal a approuvé la création d'un poste de chargé de la communication ? Qu'en est-il ? Avec quel cahier des charges ?***

***Réponse***

La personne engagée consacre une partie de son temps à la communication. Son cahier des charges se résume comme suit :

- Concevoir et étayer l'offre culturelle palinzarde et la politique d'animation en assurant la diversité des activités et en accroissant leur visibilité
- Collaborer avec l'équipe d'animation socioculturelle
- Élaborer et mettre en œuvre la communication de la Municipalité sur l'ensemble des dossiers communaux, et venir en soutien aux différents services
- Coordonner et contribuer à la conception du journal communal Le Palinzard
- Collaborer aux relations avec la presse et les médias, assurer la veille médiatique et la présence sur les réseaux sociaux
- Rédiger des rapports, articles et communiqués de presse
- Optimiser le site internet et en superviser la gestion
- Superviser la coordination des aspects logistiques liés aux manifestations
- Entretenir les liens avec les associations et commerçants locaux.

RÉPONSE ACCEPTÉE

*11/2018* ***Qui sont les administrateurs du site internet de la commune ? Des réseaux sociaux communaux en général ? Comment s'effectuent les mises à jour ?***

**Réponse**

L'Office des affaires culturelles, manifestations et communication, et pour une partie le greffe municipal, gèrent le site internet et la présence sur les réseaux sociaux. Les publications et mises à jour s'effectuent sur demande directe du syndic, de la Municipalité ou de la secrétaire municipale.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

## *Finance*

*12/2018* ***Rendement des titres*** *: Y a-t-il seulement deux postes qui dégagent des rendements ?*

**Réponse**

La situation des titres détenus figure chaque année dans le rapport des comptes. Tout est détaillé avec leurs nombres exacts, les cours, les rendements et leurs évaluations (alors que tout est également systématiquement contrôlé par la Fiduciaire). Les finances communales ne doivent pas être utilisées pour procéder à des placements financiers incertains

(ce serait jouer avec l'argent des contribuables). Tout est vérifié, détaillé et clairement reporté dans le rapport annuel des comptes communaux que le Conseil communal adopte, ainsi que dans le rapport de gestion annuel. Il n'est pas de notre devoir de jouer avec les rendements d'actions (quid en cas de perte partielle ou totale de valeurs ?)
RÉPONSE ACCEPTÉE

*13/2018* ***Suivi crédit-cadre** : **Quel est l'état des dépenses ?***

***Réponse***
Dépenses comptabilisées à ce jour = CHF 188'848.10 pour le Pont de la Girarde, l'expertise des polluants, l'appel d'offres pour le photovoltaïque et différentes expertises ou études en cours.
*RÉPONSE ACCEPTÉE, MAINTIEN POUR SUIVI (cf préavis 19, 2017)*

*14/2018* ***Politique des « cadeaux » : Quelle est la politique de la commune en la matière ? Y a-t-il un règlement ?***

***Réponse***
La Municipalité n'offre que des cadeaux protocolaires de moindre valeur (bouteille de vin, invitation à un repas dans un établissement de la commune, bouquet de fleurs, boîte de chocolats,…). Les Municipaux et collaborateurs appliquent par ailleurs l'article 100a de la loi sur les communes relatif à l'acceptation ou la sollicitation de libéralités ou autres avantages.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *École Hôtelière*

*15/2018* ***Quelles sont les relations particulières sur le plan administratif avec l'EHL, notamment en matière de contrôle des habitants, qui habite où, quel contrôle (colocation, sous-location, etc.) ?***

***Réponse***
Il n'y a pas (plus) de relations particulières, les élèves de l'EHL sont traités comme n'importe quel habitant de la commune par l'Office de la population.
RÉPONSE ACCEPTÉE

*16/2018* ***Caisse de pension** (**CIP): État de la situation ?***

***Réponse***
Un nouveau plan de prévoyance a été voté et est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Toutes les informations utiles sont à disposition sur le site internet de la CIP www.cipvd.ch (nouveau plan de prévoyance).

En résumé, la contribution de recapitalisation des employeurs (3 %) est maintenant pérennisée et transformée en cotisation ordinaire de l'employeur, alors que pour les assurés, l'âge d'entrée passe de 23 à 22 ans et la durée de cotisation passe à 42 ans (âge terme passant de 63 à 64 ans). De plus, la cotisation ordinaire des employés passe de 8 % à 9 % dès le 1er janvier 2019, augmentation compensée (entièrement pour les bas salaires et partiellement pour les plus hauts revenus) à titre exceptionnel selon décision de la Municipalité d'augmenter la masse salariale des employés affiliés de 1 %. La situation de la CIP reste saine et est confirmée pour une période de cinq ans.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Questions posées à tous les dicastères de la commune*

### Notes de frais

15/2018 **Existe-t-il une réglementation codifiée des notes de frais des collaborateurs internes et externes ainsi que des membres de l'Exécutif ? *Quelle évolution ces dernières années et pour quels types d'activités ? La Municipalité a-t-elle l'intention de communiquer sur le sujet ?***

***Réponse***

Une réglementation est en cours de développement. Les collaborateurs concernés par les notes de frais ont connaissance des règles et pratiques actuelles, et un formulaire est mis à disposition et complété pour le remboursement des frais professionnels. Les frais forfaitaires de déplacement et de représentation accordés à certains collaborateurs ont été remplacés par le remboursement des frais effectifs. La politique de téléphonie mobile a été revue et mise en œuvre. Les Conseillers municipaux et le syndic disposent d'une indemnité, votée par le Conseil communal, couvrant leurs frais de représentation et de transport. Les autres frais sont couverts par les rubriques ad hoc du budget (par exemple : frais de formation).
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### Augmentation de la population

16/2018 **Quelles incidences de l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du Biopôle et en général sur la commune dans votre dicastère, notamment la ligne TL au Polny ?**

**Réponse**

L'augmentation de la population générale a eu des impacts sur l'accroissement du nombre de collaborateurs et par voie de conséquence sur les services transversaux (RH) et l'organigramme de l'administration.
Par ailleurs, la création du plan de quartier Les Planches – Montblesson a précisément pour objectif de loger une partie des employés travaillant au Biopôle. Notons qu'une éventuelle ligne TL au Polny fera l'objet d'une réponse au postulat de M. Dürst et sera traitée dans ce cadre.
*RÉPONSE ACCEPTÉE*

### *Politique régionale*

*17/2018* ***Dans quels domaines votre dicastère est-il impliqué dans des projets et réalisations intercommunaux ? Sous quelle forme le Conseil communal (et sa Commission y relative) en est-il informé ? Dans quels cas, le Conseil communal doit-il approuver les décisions en plénum ?***

***Réponse***

La liste des associations intercommunales dans laquelle siège le syndic figure dans le rapport de gestion (Rappel) :
• au secteur Est de Lausanne Région
• au conseil d'administration des Transports publics de la région lausannoise

• au comité cantonal des Pôles de développement économique
• au conseil d'administration de la société Biopôle S.A.
• au comité de l'École de musique d'Epalinges
• au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
• au Bureau exécutif du SDCL « Schéma directeur Centre Lausanne » comme vice-président
• à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise
• au groupe de travail Biennales des Géosciences et de l'Environnement
• au groupe de travail Directives d'accueil préscolaire • au groupe de travail de publication du guide de planification énergétique
• à Pro Familia Vaud
• à Pro Fa Vaud au sein de Union des communes vaudoises (UCV) :
• au Groupe des Villes et à son comité
• à la chambre cantonale consultative des immigrés
• à la Commission cantonale pour la protection de la nature
• à la Commission consultative pour la gestion des déchets
• à la Commission cantonale de l'énergie (COMEN)
• à la Commission de promotion de la santé et de la lutte contre les addictions
• au programme d'efficacité énergétique destiné aux communes
• au Conseil de politique sociale)

Le Conseil communal est informé par le biais du rapport de gestion et ponctuellement en fonction des dossiers.

⇨ **Les seuls cas de collaboration intercommunale dans lesquels le Conseil communal doit approuver les décisions en plénum sont** :

- l'adoption de la convention régissant une entente intercommunale (art. 110 al.3 LC) et les modifications apportées à cette convention (art. 110c al.1 LC)
- l'adoption des statuts d'une association de communes (art. 113 al.1 LC) et certaines modifications apportées à ces statuts (art. 126 al.2 LC)
- l'élection du délégué de la commune au « conseil de fédération » d'une fédération de communes (art. 128d al.2 LC) et l'adoption des statuts et certaines modifications apportées à ces statuts (art. 128b LC)
- l'élection du délégué de la commune au « conseil d'agglomération » d'une agglomération et l'adoption des statuts et certaines modifications apportées à ces statuts (art. 128i LC).

Dans le cas de la constitution d'une société commerciale, fondation ou association (par exemple : Lausanne Région est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse), l'art. 4 al.6bis LC prévoit que le Conseil communal se prononce uniquement sur la constitution de l'association, la fondation ou la société commerciale sauf autorisation générale accordée à la Municipalité. Ne s'agissant pas de formes juridiques soumises à la loi sur les communes, le Conseil communal n'est pas appelé à se prononcer sur ses décisions, budgets, comptes ou nominations.
LA COGEST PREND ACTE (voir observation générale dans les propos introductifs)

# *Dicastère Pierre Jolliet*

***Enfance***
***Jeunesse***
***École***
***Action sociale***

## *Terrain de football*

*01/2018* *(suivi 15/2010)* ***Quelles sont les réponses apportées par la justice ? Quelles propositions de la Municipalité ?***

***Réponse***

**Situation financière**

| | |
|---|---|
| Crédit voté par le Conseil communal : | CHF 1'650'000.00 |
| Total des frais engagés jusqu'à l'arrêt du chantier yc travaux urgents de stabilisation fin 2011 : | CHF 1'310'475.30 |
| Total des frais engagés pour sécurisation, études géotechniques complémentaires, frais d'avocat et tribunal, etc. | CHF 465'094.60 |
| Total des frais engagés et payés au 31 décembre 2018 | CHF 1'775'569.90 |
| **Dépassement prévisible** | **CHF 125'569.90** |

Au niveau des travaux, il s'est agi de poursuivre la surveillance des mouvements du caisson. Dans le cadre de la procédure, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour étudier ce qui serait possible de faire sur le terrain, retour au terrain initial, autres solutions intermédiaires, pour cette raison des nouveaux sondages ont été effectués à la fin de l'année, nous attendons donc le rapport qui en découlera.

Au niveau juridique, la juge a convoqué durant le premier semestre une audition de témoins, de plus des informations complémentaires ont été échangées entre les parties et la justice plus particulièrement sur les raisons supposées des mouvements de terrain encore enregistrés

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Établissements scolaires*

*02/2018* *(suivi 01/2016)* ***Y a-t-il toujours une augmentation du nombre d'enfants inscrits ?***

***Réponse***

Le nombre d'élèves reste toujours en progression. Pour l'année scolaire 2018-2019 il s'élève à 1096. Toutes les classes sont désormais occupées. Les cours de rythmique auparavant donné dans une classe de la Croix-Blanche ont dû être déplacés à la salle de quartier de Bois-Murat, ce qui nécessite des transports d'élèves et de la manutention du mobilier, car ce local est utilisé tous les jours également pour le réfectoire scolaire. Ce déplacement a également posé des problèmes pour l'organisation des cours de l'école de musique.

RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Sécurité dans les transports scolaires*

*03/2018* *(Suivi 03/2016)* ***Le règlement est-il publié et transmis aux personnes concernées ? Serait-il possible d'en avoir une copie ?***

***Réponse***
La commune dispose d'un règlement pour les transports d'élèves de 7e à la 11e année. La refonte de ce règlement dans un nouveau règlement incluant les transports de collège à collège en fonction depuis une trentaine d'années dans notre commune est en cours de rédaction. Le municipal en charge ne disposant pas de personnel ayant les compétences pour l'assister dans ce domaine, ce travail a pris un certain retard du fait notamment qu'en 2018 il a dû pallier à l'absence du municipal des travaux. La création d'un poste d'assistant pour le secrétariat du dicastère Enfance, Écoles, Jeunesse et Social devrait permettre d'achever ce travail en 2019.

**Vœu de la COGEST 2018 No 7** qui souhaite obtenir le nouveau règlement dès qu'il sera réalisé

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Harcèlement – violence – racket – etc.*

*04/2018* *(suivi 10/2016)* ***Point de la situation ? Y a-t-il de nouveaux types de violence ?***

***Réponse***
Ce domaine ne concerne pas seulement les écoles. La création d'un observatoire de la cohabitation permet de mieux cerner et coordonner ces événements. La présence des animateurs dans les préaux de Bois-Murat tous les après-midis, permet d'assurer une prévention pour éviter des incivilités.

### Observatoire de la cohabitation

Le 13 novembre 2017, la Municipalité d'Epalinges, confie un mandat d'élaboration et d'accompagnement à Monsieur Frédéric Maillard, conseiller externe, pour la création d'un Observatoire de la sécurité publique. Le 23 avril 2018, une évaluation semestrielle est effectuée en présence des autorités et donne entière satisfaction. Le 11 juin 2018, le mandat d'élaboration est renouvelé jusqu'en novembre 2019.

**Historique**
L'expérience favorable d'un premier mandat en date du 15 mai 2017 et son évaluation tripartite le 9 juin 2017 ouvrent la voie d'une consolidation de collaboration. Le 6 novembre 2017, Madame Virginie Guisan (responsable CAJE), le Sergent Christian Lovis (répondant proximité de la Police cantonale vaudoise - Polcanvd) et Monsieur Frédéric Maillard, coordinateur et modérateur du projet, en présence de Monsieur Pierre Jolliet en charge de l'action sociale, de la jeunesse et des écoles, responsable du projet, et de Monsieur Alain Monod (sécurité publique – police), démarrent leur action.

**Objectifs**
1. Coordonner les informations et les alertes récoltées par la tripartite exécutive d'élaboration, composée de : CAJE, Sgt Lovis de la Polcantvd, Frédéric Maillard ; en faveur de la Municipalité d'Epalinges.
2. Élaborer une cartographie des mécanismes dégénérescents sur l'ensemble de la commune avec définition et localisation des priorités

(exemples : arrêts de bus, places publiques, milieux extrascolaires, places de jeux, etc.).

3. Développer un Observatoire de sécurité publique dénommé Observatoire de la cohabitation pour faciliter la circulation des liens sociaux.
4. Produire des rendus d'activités réguliers et des évaluations intermédiaires semestrielles en présence des autorités.
5. Penser l'extension possible des prestations CAJE sur l'ensemble de la Commune ; le cas échéant, revisiter le mandat du CAJE.
6. Explorer les contours et les prérogatives des instances étatiques et communales.
7. Préserver les confidentialités, les sphères privées et le devoir de réserve des bénéficiaires, notamment de la Polcanvd. Bénéficiaires : la population avec ses seniors et sa jeunesse.

**Acquis**

1. L'Observatoire de la cohabitation permet de clarifier les termes utilisés par les uns et les autres, souvent galvaudés, autour de la notion première de sécurité publique et du « vivre ensemble ».
2. L'Observatoire traite les événements prioritaires et propose une hiérarchisation des résolutions concrètes, simples et en adéquation avec la réalité des résident-e-s.
3. L'Observatoire est un interlocuteur solide de la Municipalité (exemples : rencontres avec la direction des écoles ou avec l'Association des habitants des Geais).
4. L'Observatoire inscrit un précédent dans les paysages institutionnels, associatifs et politique au sein de la Municipalité et propose une correspondance fiable.
5. L'Observatoire, par la diversité et la complémentarité de ses partenaires, rend possible une analyse objective des champs sociologique et criminologique.
6. L'Observatoire propose un protocole d'action élaboré le 10 janvier 2019 en cas d'incident.

**Bilan quantitatif et qualitatif**

Six séances de coordination et d'élaboration entre les partenaires exécutifs, la 7e aura lieu le 10.01.2019. Quarante-sept interventions administratives, opérationnelles et tripartites avec des tiers.
En phase de test et d'élaboration, l'Observatoire a facilité les résolutions concrètes et efficientes de cinq situations problématiques ; la dernière en date du 10 décembre 2018 concernant des voies de faits et intimidations à l'encontre d'un jeune, ce, en lien notamment avec le médiateur de la POLCANTVD.

**Les partenaires exécutifs du développement de l'Observatoire de la cohabitation**

- Mme Virginie Guisan, animatrice socioculturelle, responsable du CAJE
- M. Alfredo Garcia, animateur socioculturel au CAJE
- Sergent Émérite Christian Lovis, répondant de proximité de la POLCANTVD
- M. Frédéric Maillard, analyste et prévisionniste de police, coordonnateur de l'Observatoire

**Observation COGEST 2018 No 9** : Cet observatoire de la cohabitation semble être un bon concept à poursuivre, mais la COGEST se pose la question de savoir si le délai de fin 2019 est suffisant pour analyser avec

suffisamment d'éléments probants la continuation ou l'arrêt de cette expérience.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *CAJE*

*05/2018* *(suivi)* ***Observation de la COGEST :*** *Vu l'ampleur grandissante et la diversité des tâches et compétences du CAJE, une vision globale devient indispensable pour gérer la politique d'animation de la commune : un concept efficient en matière de maîtrise des coûts et de la gestion des ressources humaines est également nécessaire.*

***Quelle est l'exacte répartition des activités des animateurs ? Quelle répartition des coûts ?***

***Réponse***
Les activités du CAJE se développent en adéquation avec les lignes directrices présentées et acceptées dans le préavis n°21 sur la culture et l'animation à Epalinges datant de 2016.

À cela, de nouveaux mandats se sont ajoutés permettant à la Municipalité de répondre aux sollicitations du Conseil communal et d'anticiper ses devoirs concernant la mise en place de la journée continue de l'écolier. En ce sens, les activités développées dans le préau scolaire de Bois-Murat ainsi que les animations proposées au réfectoire scolaire permettent de répondre à la LAJE.

Par ailleurs, un mandat concernant la mise en place de trois places de jeux dans la commune est projeté ainsi que la mise en place d'une réflexion sur l'aménagement de l'espace public pensé pour les femmes (ces projets débuteront réellement en 2019 avec le renforcement d'effectif).

En outre, un mandat d'animation pour les appartements protégés a également été ordonné au CAJE à 30%, il n'a toutefois aucune incidence sur le budget alloué au CAJE car il est autofinancé par les loyers de ces appartements.

À défaut d'avoir les locaux nécessaires pour mettre en place un centre d'animation communal intergénérationnel comme présenté dans le préavis, les activités du CAJE se sont développées dans ce sens selon les buts et objectifs validés qui sont :
- Créer du lien entre les habitants et offrir des lieux de rencontre et d'échange
- Permettre aux jeunes enfants et aux enfants de se sociabiliser ainsi que de se familiariser avec la vie de groupe
- Favoriser les échanges, la communication, les relations et la participation en vue de développer ou de rétablir les liens sociaux
- Promouvoir, exploiter et développer des compétences et des ressources personnelles
- Promouvoir et faciliter l'accès et l'ouverture à différentes formes de cultures

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *Le réfectoire de Bois-Murat*

*06/2018* *(suivi)* ***Observation de la COGEST 2017 :*** *Un nouveau système performant de la gestion de la facturation des repas est nécessaire à court et moyen terme.*

***Qu'en est-il actuellement ? L'appel à des bénévoles a-t-il été envisagé ?***

***Réponse***
La démarche de recherche d'un logiciel adapté est en cours. Nous disposons de deux offres. La Municipalité portera son choix tout prochainement. Nous visons une mise en fonction pour l'année scolaire 2019-2020.
L'appel à des bénévoles a-t-il été envisagé ? Comme vous le savez l'accueil de jour même à midi fait l'objet d'un débat conflictuel qui porte justement sur le fait qu'il faut professionnaliser ce travail. Nous n'envisageons donc pas pour le moment d'avoir recours à des bénévoles.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Centre de vie enfantine et autres bâtiments scolaires*

*07/2018* ***Travaux de mise aux normes suite au contrôle OIBT. Quelles ont été l'importance et la nature de ces travaux ?***

***Réponse***
Un contrôle OIBT est dorénavant obligatoire tous les cinq ans pour les établissements scolaires ou bâtiments publics. Le contrôle est un coût relativement stable en fonction de la grandeur du bâtiment. En règle générale, un montant de CHF 1'400.- à 2'500.- HT est à prévoir par contrôle OIBT.

L'importance des travaux est en relation avec les observations établies lors du contrôle OIBT et la vétusté du bâtiment. En effet, lors du premier contrôle, plus le bâtiment est ancien, plus les travaux peuvent être importants. Par la suite, en général, la nature des travaux de mise en conformité est essentiellement due aux ajouts de matériel électrique supplémentaire, à l'usure cachée du matériel (contrôle de l'intérieur des interrupteurs, des raccordements des luminaires ainsi que des tableaux électriques), ainsi que la mise en conformité des éventuels travaux effectués par les entreprises électriques pendant ce laps de temps de cinq ans.

Pour le bâtiment du centre de vie enfantine, âgé de six ans seulement, les travaux ont été de peu d'importance soit, env. CHF 2'300.- HT pour le contrôle OIBT et CHF 1'700.- de travaux. Pour les autres bâtiments scolaires les travaux de mise en conformités sont en rapport comme expliqué plus haut, avec l'âge de ceux-ci, le volume et le matériel électrique rajouté. Ainsi, bâtiment par bâtiment, la situation est analysée, contrôlée, devisée et inscrite année après année au budget de fonctionnement.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Éclairage de secours et signalétiques des chemins de fuite*

*08/2018* ***Les élèves sont-ils informés en début d'année de l'endroit des chemins de fuite (sortie de secours) ? Y a-t-il des exercices mis sur pied ?***

***Réponse***
Tous les collèges sont équipés de signalisations de secours selon les normes qui identifient les chemins de fuites ou les sorties de secours. Un travail conséquent a d'ailleurs été réalisé en 2014 en collaboration entre le bureau technique, le mandataire « Perfolux » et le SDIS. Les collèges sont également tous équipés d'une alarme sonore. Chaque année un exercice d'évacuation du bâtiment est organisé avec les utilisateurs, sous la responsabilité des établissements scolaires.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Notes de frais*

*09/2018* ***Frais d'un montant de CHF 600.- accordé au directeur des Écoles pour ses déplacements sur la commune : Pourquoi la commune paie-t-elle ces frais ?***

***Réponse***
Ces frais découlent de la répartition des charges dans le cadre de l'opération ETACOM décidée il y a une dizaine d'années. La commune rembourse les frais de déplacement du directeur pour des prestations qui dépendent strictement de la commune soit : devoirs surveillés, camps, écoles à la montagne, construction scolaire.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Places de parc*

*10/2018* ***Comment sont gérées les places de parc pour les enseignants ?***

***Réponse***
Le personnel cantonal de Bois-Murat, enseignant secrétaire, le personnel de l'AAEE (Association accueil enfants d'Epalinges) ainsi que le personnel communal peuvent faire valoir le droit à une place de stationnement dans le parking du collège. Le nombre d'autorisations est limité du fait de la capacité du parking. Le tarif est de fr.300.- par année, CHF 150.- pour les personnes contraintes de se déplacer pendant leur horaire de travail. C'est l'Office de la sécurité publique qui attribue les autorisations.

C'est la Police administrative qui gère l'attribution de places de parc dans les écoles, conformément à la procédure établie en 2012 ci-jointe. Il n'y a pas que des enseignants qui sont autorisés à stationner, mais également du personnel de l'AAEE et des employés communaux.

Sauf cas exceptionnel la direction de l'établissement n'interfère pas dans le processus d'attribution.

**Parking de Bois-Murat**
Le parking dispose de 63 places, 50 numérotées et 13 en horodateur.

Compte tenu des particularités horaires des enseignant(e)s, chaque année environ 75 autorisations sont délivrées soit un ratio 1.44 par place de parc si l'on ne compte que les 50 places situées derrière la barrière. Ce ratio est à peu près conforme à celui calculé pour la mise à disposition de places dans les établissements scolaires lausannois (1.33). Si l'on comptabilise également les places devant la barrière, utilisée également par les ayants droit en cas de surcharge du parking principal, le ratio tombe à 1.14.

La police administrative veille à ce que le nombre d'autorisations n'augmente pas chaque année, il faut qu'une personne renonce à sa place pour que cette dernière soit réattribuée. Une liste d'attente est établie.

Pour l'année scolaire 2018-2019, aucune nouvelle autorisation n'a été délivrée, compte tenu du fait que le nombre de places de parc sera réduit durant la période du chantier. Pour 2019-2020, l'attribution d'une autorisation de stationner se fera notamment selon les critères suivants : lieu de domicile, temps déplacement en transports publics et horaire de l'usager. Cette opération sera gérée en collaboration avec la direction de l'établissement

scolaire, la direction de l'AAAE, la police administrative et le municipal des écoles.

**Parking de l'Ofréquaz**
10 autorisations attribuées, une barrière a été installée au début 2019, afin d'assurer la sécurité des enfants et d'empêcher les parents de venir jusqu'à la porte d'entrée de l'unité d'accueil d'écoliers avec leur véhicule.

**Parking Croix-Blanche**
2 autorisations

**Parking Village**
4 autorisations.

RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Formation professionnelle – orientation professionnelle*

*11/2018* ***Combien d'élèves sont-ils concernés par ce service ? Quelle est son évolution ? La commune a-t-elle un rôle précis ? Si oui, sous quelle forme ?***

***Réponse***
La commune met à disposition les locaux et le mobilier des conseillers en orientation. La commune n'a pas de compétences dans ce domaine. Les activités des conseillers en orientations sont résumées dans le rapport annuel de la direction de l'établissement scolaire.

Toutefois la responsable régionale a bien voulu me transmettre les informations complémentaires suivantes concernant l'établissement scolaire d'Epalinges.

« Nous suivons 10 classes :
• 2 classes de 10 VG
• 2 classes de 11 VG
• 3 classes de 10 VP
• 2 classes de 11 VP
• 1 classe de DESS

Les conseillers font 3 passages en classes en 10 VG (Information, Réflexion et Décision) ainsi que des entretiens individuels sur demande. Entre les passages en classes nous faisons également des entretiens brefs pour des points de situations. Nous proposons également une visite à notre CIEP (Centre d'information sur les études et les professions).

Pour les élèves de 11 VG, nous faisons un passage en classe (réalisation) ainsi que des entretiens individuels sur demande. Nous mettons aussi en place du case management pour la formation professionnelle pour les élèves qui ont de la difficulté à réaliser leur projet ou ne pouvant directement entrer en formation professionnelle.

Concernant les élèves de 10 VP, nous faisons 2 passages en classe ainsi qu'un atelier « préparation à l'apprentissage ». Nous accueillons les élèves en entretien individuel (hors choix des options). Pour les élèves de 11VP nous faisons 1 passage en classe pour évoquer les différentes filières de formation

ainsi qu'un atelier « aller au Gymnase ». Nous accueillons également les élèves pour des entretiens individuels (hors choix d'options).

Concernant les élèves de DESS nous faisons un programme à la carte en fonction des besoins des élèves. Nous mettons également en place différentes séances d'informations :
• **Info-Métiers** : Séances d'information sur les métiers les mercredis après-midis de novembre à février. • Salon des Métiers et de la Formation : organisé par le GiiP (Collaboration entre des représentants des associations professionnelles, du centre patronal, de l'Etat de Vaud (DGEP, DGEO, DGES, OCOSP) et du groupe MCH Beaulieu).

**Objectifs :**
- S'informer sur les métiers
- Découvrir la pratique professionnelle
- Rencontrer des professionnels, apprentis et formateurs UNIL 2018-2019 JV – 10 octobre 2018.

• Nuit de l'apprentissage : Speedrecruiting ; les entreprises reçoivent, pour un entretien de 10 minutes, les jeunes intéressés par leur(s) profession(s) qui se déroule simultanément sur 4 sites (EPSIC, CEPV, CEPM, CPNV), ce qui représente 1'679 jeunes - 125 entreprises (2018).

Concernant le suivi des élèves, il se passe de la manière suivante : chaque psychologue conseiller en orientation va suivre tous les élèves mentionnés dans les classes ci-dessus et ce dès la 10e année lors des passages en classe.

En 11e année, en collaboration avec les enseignants et les doyens de l'établissement, les conseillers vont suivre l'évolution de la mise en place du projet de formation. Comme ceci est relativement formalisé pour les élèves de la scolarité obligatoire nous ne pouvons pas vraiment parler de tendance à la hausse ou à la baisse de nos services. »
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Petite enfance*

*12/2018* ***Ludothèque : qu'en est-il de la remise en état des locaux après les dégâts provoqués par l'inondation ? Pour quel montant ?***

***Réponse***
L'inondation, suite aux pluies diluviennes du 11 juin 2018, n'a pas concerné que la ludothèque, mais l'ensemble des locaux du sous-sol soit la ludothèque, salle de la garderie, le hall, les locaux techniques, les sanitaires et l'ascenseur.
Le sous-sol, baignant dans 50 centimètres d'eau, les dégâts ont été considérables. Tout en maintenant la continuité d'exploitation du CVE, les principaux travaux étaient la démolition des chapes et complexe d'étanchéité, la création de nouvelles chapes (avec étanchéité, isolation, chauffage de sol) et nouveaux revêtements de sol, le remplacement de toutes les portes et meubles cuisine, les doublages plâtres des deux murs de façades, le remplacement d'installations techniques (moteurs ventilation, onduleur, fond de fosse ascenseur…).

La remise des locaux s'est faite le 15 octobre 2018. Le montant total facturé et payé est de CHF 236'793.-. L'ECA a calculé une indemnité nette de CHF 206'896.-- sur la base des devis fournis (versement d'un acompte en décembre 2018 de CHF 119'800.--).
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Accueil de jour*

*13/2018* ***Décompte annuel conduisant au déficit du réseau accueil de jours : Comment le justifie-t-on ?***

***Réponse***
L'accueil de jour sur notre commune est confié à l'association d'accueil de l'enfance d'Epalinges AAEE. Le calcul et le versement de la subvention communale sont basés sur une charte et une convention de subventionnement. Conformément à loi sur l'accueil de jour. Ces documents sont établis par la Fondation sur l'accueil de jour d'Epalinges (FAJE) qui est notamment chargée de vérifier leur application et d'attribuer les subventions prévues. Tous les réseaux du canton ont dû signer ces documents afin de bénéficier de la reconnaissance de la FAJE.

La Municipalité et le Conseil communal sont représentés au comité de l'association de l'AAEE. Conformément aux deux documents précités, l'AAEE établit chaque année un budget évaluant ses charges, et ses recettes tenant compte de la fréquentation supposée et des subventions prévues par la FAJE, conformément à la convention de subventionnement le déficit est assuré par la commune. Durant la dernière législature, des modifications de tarifs sont intervenues à deux reprises afin de limiter la charge de la commune.
LA COGEST PREND ACTE

*14/2018* ***Qu'en est-il des normes d'encadrement du parascolaire à Epalinges ?***

***Réponse***
L'AAEE applique les normes fixées dans le cadre de référence pour 2019. Le nouveau cadre est encore en discussion.
MAINTIEN POUR SUIVI

## *Appartement concierge de Bois-Murat*

*15/2018* ***Nous souhaitons voir le dossier complet, avec les soumissions et décompte final des travaux***

***Réponse***
Dans le cadre du projet d'agrandissement du complexe scolaire de Bois-Murat, le bâtiment A de Bois-Murat, abritant une UAPE sera démoli. En plus d'une salle de gymnastique, ce bâtiment contient une unité d'accueil d'écolier de 36 places, qui avait été aménagée dans un ancien appartement de concierge. Cette UAPE doit impérativement être recréée dans le complexe pendant la durée des travaux, soit pendant 4 ans. Le concierge du bâtiment E ayant fait part de son souhait de déménager, la Municipalité a saisi l'occasion d'utiliser cet appartement comme UAPE provisoire.

Les travaux du complexe scolaire terminés en 2022, l'UAPE définitive prendra place dans le nouveau bâtiment de Bois-Murat D. Les locaux de l'UAPE

provisoire seront investis par les bureaux de la direction de l'AAEE qui sont actuellement répartis sur deux sites.

Afin de contrôler la faisabilité de cette proposition, une visite a été organisée avec l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Cette dernière s'est déclarée favorable à condition qu'un escalier d'accès conforme aux normes AEAI (anciennement ECA) soit construit en lieu et place de l'escalier exigu existant (80 cm de largeur). Suite à cette demande, nous avons d'abord réalisé en 2018 ce nouvel escalier d'accès conforme. Les derniers aménagements de ces locaux notamment au niveau de l'adaptation des sanitaires seront réalisés pour la rentrée scolaire 2019. La somme a été inscrite au budget 2019.

Le coût des travaux réalisés en 2018, se résume comme suit : avant travaux nous avons réalisé un désamiantage, pour un montant de CHF 9'053.75 TTC. Les travaux effectués en 2018 au bâtiment E pour l'escalier d'accès conforme sont :

| | |
|---|---|
| 1) Création d'un accès dans la dalle | CHF 3'905.20 TTC |
| 2) Protections, démolition, sondage, etc. | CHF 5'750.80 TTC |
| 3) Création de l'escalier | CHF 41'410.30 TTC |
| **Total** | CHF 51'066.30 TTC |

L'escalier ainsi construit en 2018, conforme aux normes, remplira alors aussi pleinement son rôle pour l'exploitation de ces bureaux à partir de 2024.

Les réponses apportées à la Cogest concernaient uniquement le poste budget de fonctionnement 2018, n° 3506.3141.000, libellé :

- Modification de l'appartement du concierge en garderie ; comme indiqué le total pour ce poste s'est élevé à CHF 51'066.30.-

Cependant, des travaux annexes et/ou supplémentaires et imprévus ont dû être nécessaires pour terminer totalement ces travaux.

Dès lors le coût total des travaux se répartit de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| Désamiantage ; (étude + exécution) | CHF 11'299.90.-TTC |
| Escalier | CHF 51'066.30.-TTC |
| Travaux annexes et/ou supplémentaires, imprévus* | CHF 38'194.75.-TTC |
| Total ; | CHF 100'554.95 TTC |

** les travaux annexes supplémentaires concernent : pose de portes, cloisons, doublages et murs anti-feu. Déplacement de l'entrée des bureaux UAPE. Réparation et déplacement conduites de chauffage et d'électricité. Contrôle OIBT. Mise aux normes et en service de l'exutoire.*

Pour être en mesure de réaliser impérativement ces travaux durant les vacances d'été, il a été renoncé d'une part à certains travaux prévus de la même rubrique comptable n° 3506.3141.000 pour un montant de CHF 21'202. De plus, la Municipalité a décidé en date du 7 mai 2018 d'utiliser le fonds de réserve prévu pour l'entretien des bâtiments, pour un montant de CHF 30'000

*RÉPONSE ACCEPTÉE, cependant la COGEST s'étonne que ces travaux n'aient pas fait l'objet d'un préavis.*

### *Ofréquaz*

*16/2018* ***Mobilier : Comment procède-t-on en cas de remplacement ? Quelles procédures d'appel d'offres ? Les achats sont-ils centralisés via un service du canton pour avoir des prix de gros ?***

***Réponse***

L'état du mobilier est « analysé » pendant l'année par le coordinateur des concierges. Tout le mobilier réparable et réutilisé. Si le matériel n'est pas récupérable, il est alors remplacé, classe par classe. Ainsi, nous groupons les commandes de mobilier et cela figure chaque année au budget de fonctionnement.

2014 a vu la création de la CALE (Centre Achat Logistique Epalinges), qui gère les achats et commandes, pour la totalité de la commune (Conciergerie, Espaces Verts, Forêts, Voirie). Le type de matériel a été étudié et prédéfini en 2014 en collaboration avec les utilisateurs concernés, dans ce cas, avec la direction de l'établissement scolaire. Cette uniformisation facilite les échanges de mobilier et de matériel dans la totalité de la commune et permet d'obtenir des rabais (jusqu'à 25%).

Le matériel choisi, différents devis ont été demandés et analysés par le bureau technique en 2014 afin de garantir une mise en concurrence. Chaque année, les conditions sont analysées et renégociées. Pour conclure, l'achat de matériel est du ressort des communes, le canton ne commande pas de mobilier pour les classes. En 2014 d'ailleurs, nous avions pris contact avec la CADEV(Centrale d'achat de l'État de Vaud), qui a décliné notre proposition de collaboration.

RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Questions posées à tous les dicastères de la commune*

### *Notes de frais*

*17/2018* **Existe-t-il une réglementation codifiée des notes de frais des collaborateurs internes et externes ainsi que des membres de l'Exécutif ?** ***Quelle évolution ces dernières années et pour quels types d'activités ? La Municipalité a-t-elle l'intention de communiquer sur le sujet ?***

***Réponse identique pour tous les municipaux***

RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Augmentation de la population*

*18/2018* ***Quelles incidences de l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du biopôle, et en général sur la commune dans votre dicastère ?***

***Réponse***

L'augmentation du nombre d'étudiants à l'EHL et du Biopôle n'a aucune incidence sur le dicastère en question. L'augmentation générale de la population a des conséquences sur le nombre d'élèves ainsi que sur le nombre d'enfants faisant appel aux structures préscolaires et parascolaires. Par ailleurs, cette arrivée d'une population jeune crée aussi un certain dynamisme et permet un meilleur équilibre intergénérationnel.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Politique régionale*

*19/2018* ***Dans quels domaines votre dicastère est-il impliqué dans des projets et réalisations intercommunaux ? Sous quelle forme le Conseil communal (et sa Commission y relative) en est-il informé ? Dans quels cas, le Conseil communal doit-il approuvé les décisions en plénum ?***

***Réponse***
Dans le cadre de Lausanne région, je représente la commune dans les Commissions formation et emploi jeunes et dans la Commission seniors. Je représente aussi la commune dans le cadre des soins à domicile au sein de l'APROMAD (Association pour le maintien à domicile couronne lausannoise. Le conseil est informé des travaux de ces entités dans le cadre du rapport de gestion.
LA COGEST PREND ACTE (voir observation générale dans les propos introductifs)

# *Dicastère Alain Monod*

***Sécurité publique, police, service du feu, protection civile, inhumation***
***Sport, terrains de sport, salles de gymnastique, piscine***
***Intégration, contrôle des habitants***

## *Contrôle des habitants : évaluation – informatisation du service*

*01/2018* ***(suivi) Observation/vœux de la COGEST 2017*** *: La Commission ne peut que constater et déplorer l'exiguïté des locaux qui ne répond pas/plus aux critères et exigences d'un service au public de cette importance notamment en matière de confidentialité. La Commission propose à la Municipalité d'empoigner ce sujet sérieusement.* ***Qu'en est-il aujourd'hui ?***

***Réponse***
Jusqu' à quelques années en arrière, le contrôle des habitants (désormais Office de la Population) était situé à droite en entrant dans la maison de commune. Pour des questions pratiques d'une part, mais également pour faire la place au service social (qui lui doit encore plus pouvoir recevoir en toute confidentialité,) le service a déménagé à son endroit actuel.

Depuis les remarques de la Cogest 2017, quelques améliorations mineures ont été entreprises, sans que cela soit encore pleinement satisfaisant. Notons que si le degré de confidentialité l'exige, la préposée peut accueillir soit dans son bureau, soit dans la petite salle attenante. Pour mémoire, un postulat a été déposé récemment par le Groupe Hors Parti (postulat Anaëlle Urio et consorts) demandant à la Municipalité d'évaluer, les besoins, l'emplacement et le coût d'un nouveau bâtiment administratif communal. Comme il l'a été communiqué lors de la séance du Conseil Communal de décembre 2018, un architecte a été mandaté pour étudier la situation actuelle et nous faire des suggestions.
RÉPONSE ACCEPTÉE, MAINTIEN POUR SUIVI (voir l'observation générale sur l'informatisation dans les propos introductifs)

## *Horaire*

*02/2018* *(suivi 08/2017)* ***Les horaires d'ouvertures des guichets sont peu appropriés pour les personnes en emploi :***

***Peut-on envisager une ouverture des guichets non stop de 11h30 à 13h30 et jusqu'à 19h00 une fois par semaine ? Une autre solution ?***

***Les autres services de la commune ne peuvent-ils pas s'aligner afin que les horaires de la commune soient les mêmes partout pour faciliter la vie des résidents ?***

***Réponse***
S'agissant d'une ouverture non-stop, difficile d'en mesurer le besoin et l'impact pendant la pause de midi. Nombre de collaborateurs des commerces de notre commune n'y habitent pas, et nombre d'habitants n'y travaillent pas. Même pour les étudiants de l'EHL, une ouverture à midi ne serait pas forcément idéale (pause relativement courte, déplacement, etc.)

Depuis fin août 2018 et à l'instar du greffe, l'Office à la population est à nouveau ouvert le jeudi jusqu'à 19.00h. Et effectivement élargir l'ouverture

que pour le contrôle des habitants ne ferait pas sens. Les usagers doivent parfois solliciter le greffe, la police administrative ou encore la bourse. L'ouverture que d'un Office peut engendrer des frustrations parmi la clientèle. Une réflexion (harmonisation des horaires) est à l'étude.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *Évaluation du service*

*03/2018* *(suivi 06/2017)* ***Une évaluation des prestations du service du Contrôle des habitants par les habitants-utilisateurs est-elle envisagée ? Si oui, sous quelle forme ? Si non, pourquoi ?***

***Réponse***
Nous n'avons pas procédé à une telle évaluation pour l'instant, le contrôle des habitants ainsi que le greffe étant un manque d'effectifs durant la période sous revue.
PREND ACTE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *Digitalisation – prestations online*

*04/2018* ***Il y a urgence de simplifier les procédures de mutation, d'entrées de nouveaux résidents, notamment pour les élèves de l'EHL en augmentation. Des solutions on-line sont-elles prévues ?***
***Des solutions on-line sont-elles prévues pour d'autres prestations du Service ?***

***Réponse***
Le Service du contrôle des habitants a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants de la Commune. Il fournit également aux administrations publiques suisses les données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
♣ Annonce d'arrivée à (Suisses, étrangers permis C, permis B-F-L, requérants d'asile)
♣ Annonce de départ (Suisses, étrangers permis C, permis B-F-L, requérants d'asile)
♣ Changement d'adresse à l'intérieur de la commune
♣ Recherche de l'adresse d'un habitant
♣ Renouvellement d'un permis de séjour B, F ou L / d'établissement C
♣ Obtention d'une déclaration de résidence (attestation d'établissement ou de séjour)
♣ Réception des annonces des changements de locataires, par les gérances et propriétaires d'immeubles
♣ Procédures pour l'obtention et le renouvellement d'un permis frontalier

Quelques rares tâches peuvent être faites par courir ou e-mail (mais il est aussi possible de se présenter personnellement) D'autres exigent une présence personnelle au guichet. Notre site Internet précise exactement ceci et met à disposition les liens permettant d'accéder et de préparer les documents à présenter ou à envoyer.
RÉPONSE ACCEPTÉE, MAINTIEN POUR SUIVI (voir observation générale dans les propos introductifs)

### *Sécurité piétons*

*05/2018* ***Quel état de situation de la sécurité des passages piétons sur la Commune? Pourrait-elle être sensiblement améliorée à certains endroits, notamment proches des écoles?***

***Réponse***
Les passages piétons proches des écoles sont sécurisés notamment par la présence de patrouilleurs. C'est le cas actuellement au Vaugueny, et aux Tuileries ainsi que devant le collège du Village. Depuis peu, une patrouilleuse opère au débouché du Petit-Vennes sur le Ch. des Tuileries.

Le passage piéton au Ch. Marcel Regamey va être légèrement déplacé pour s'éloigner du carrefour avec la Croix-Blanche. Le passage pour piétons de la Route du Village a été sécurisé par des feux. Il va de soi que si, comme tout récemment, des volontaires s'annonçaient, nous saurions les occuper. Mais mettre un patrouilleur là ou peu d'enfants traversent ne fait pas sens.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Sécurité chantiers*

*06/2018* ***Prévention des accidents sur les chantiers : Quelles ont été les mesures exigées pour assurer la sécurité des ouvriers externes et des employés communaux ? Travaillez-vous avec des organes tels que la SUVA ?***

***Réponse***
Afin d'assurer la sécurité lors des travaux dans les bâtiments on demande, et on vérifie, que les entreprises intervenantes aient un responsable sécurité qui s'assure du respect par leurs collaborateurs des normes de sécurité sur les différents chantiers. C'est MM. Glayre et Regamey qui sont en charge de cette activité lors de chantiers, pour des privés, sur le territoire communal.

Pour les activités communales, M. Dinis De Oliveira (responsable communal sécurité au travail), conjointement avec les responsables de groupe, opère des contrôles ponctuels sur le terrain afin de vérifier que tous les intervenants respectent les normes de sécurité selon les directives de la SUVA (Sécurité sur les chantiers et Sécurité au travail / protection de la santé).

Une formation continue interne et externe pour les collaborateurs communaux sur la sécurité au travail en lien avec leurs fonctions est prévue chaque année. Les cours concernent la prévention, le sauvetage et l'assistance aux victimes. Un exercice regroupant forêts et voirie, avec le 144, et la Rega a eu lieu en 2018.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Intégration des étrangers*

*07/2018* ***Qu'est-ce qui est fait en matière d'intégration des étrangers dans la commune?***

***Réponse***
Création d'une Commission intégration pour donner suite à la motion Yosefi-Barberat et donc du préavis 18/2015. Dite Commission s'est réunie à plusieurs reprises en 2018 et a notamment été rencontrer, en novembre, des représentants de la très dynamique Commission de Moudon. Enfin, le 7 décembre un courrier a été adressé à l'ensemble des communautés étrangères constituées à Lausanne. Trois réponses positives à ce jour : Catalogne, France et Liban.
PREND ACTE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Police administrative*

*08/2018* ***Pouvez-vous expliquer l'augmentation du nombre de dénonciations qui a passé de 610 à 870 environ ?***

***Réponse***
Conjonction de plusieurs facteurs. Évolution peu favorable du comportement des automobilistes, dénonciation plus rapide et plus fréquente de la Gendarmerie (incivilités, bruits nocturnes, etc.), ainsi que le littering.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Inondations*

*09/2018* ***Les inondations de ce printemps ont-elles révélé des lacunes dans l'aménagement des locaux communaux ? Si oui, quelles mesures ont-elles été prises ?***

***Réponse***
Pour qui concerne mon dicastère, seul l'abri PC de l'Ofréquaz a subi des dégâts pour environ CHF 40'000.- Difficile de prendre des mesures à cet endroit spécifique.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Police de proximité*

*10/2018* ***La présence hebdomadaire d'un bus de la gendarmerie à différents endroits de la commune est-elle une solution à long terme au vu de l'élargissement annoncé de la population (y compris EHL) ?***

***Réponse***
Hormis la présence hebdomadaire, le fait que les gendarmes prennent leur service tous les matins et le quittent le soir, (parcage du bus) dans notre commune nous assure une présence plus marquée. Quelques interventions l'ont déjà prouvé. Il est certain qu'à terme, l'idéal serait que nous retrouvions un poste de gendarmerie. Et comme nous sommes deuxième commune délégatrice après Gland.
PREND ACTE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*11/2018* ***Loyer garages police : Pour quels véhicules ?***

***Réponse***
Jusqu'à fin 2011, (Police communale) ce garage (3 places) permettait d'y parquer les 2 véhicules de police ainsi que le matériel. Nous nous sommes séparés du deuxième véhicule qui arrivait en fin de vie. Il reste donc un véhicule, une remorque et du matériel ainsi que le vélo et le scooter (acheté d'occasion pour remplacer le deuxième véhicule). Notons que, pour des raisons évidentes, ces places sont sécurisées par un grillage et accessibles uniquement avec une clef. Si nous voulions renoncer à une place, il faudrait alors tout démonter, et sans espoir de retrouver une place par la suite.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Taxis*

*12/2018* ***Fond intercommunal des taxis : Aujourd'hui à quoi cela sert-il ?***

***Réponse***
Il sert au fonctionnement du conseil intercommunal des taxis à raison de CHF 1,90/habitant. (tâches déléguées à Lausanne comme les policiers en charge des contrôles, Commission administrative, traitement juridique des recours, etc.). 12 communes. 250'000 habitants.
RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Protection civile*

*13/2018* ***Décompte justifiant les CHF 20.- / habitant : Quelle évolution de ce prix / coût les 10 dernières années ?***

***Réponse***
Ce coût de CHF 20.-/habitant ne peut être analysé sur les dix dernières années, puisque le contrat de droit administratif qui nous lie à Lausanne date de janvier 2015 (auparavant Lausanne-Nord, avec un fonctionnement différent). Notons que le contrat précise que ce montant ne peut dépasser CHF 22.-
LA COGEST PREND ACTE

### *Incivilités*

*14/2018* ***Comment gérer les nouvelles incivilités, des jeunes notamment (jet d'objet sur la route devant des voitures, marcher sur la ligne jaune, etc. : Des actions de prévention sont-elles prévues ?***

***Réponse***
La prévention intervient principalement à l'école (présence de spécialiste de la gendarmerie) Edito du Palinzard de décembre.
RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Sécurité Élèves*

*15/2018* ***Y a-t-il des défibrillateurs dans la commune ? Si oui, où se situent-ils ?***

***Réponse***
Un seul défibrillateur actuellement, dans la voiture de police. Il a été décidé récemment de louer un défibrillateur « dernier cri » qui sera à disposition à la Piscine : Par la suite (budget 2020), des appareils supplémentaires seront installés dans les salles de sport.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

## *Questions posées à tous les dicastères de la commune*

### *Notes de frais*

*16/2018* **Existe-t-il une réglementation codifiée des notes de frais des collaborateurs internes et externes ainsi que des membres de l'Exécutif ?** ***Quelle évolution ces dernières années et pour quels types d'activités ?***

***Réponse identique pour tous les municipaux***
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Augmentation de la population*

*17/2018* ***Quelles incidences de l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du Biopôle et en général sur la commune dans votre dicastère ?***

***Réponse***
L'augmentation de la population aura naturellement des effets au contrôle des habitants et sur la police administrative et sécurité publique (en précision de ceci le taux d'activité de la secrétaire a été porté de 90 à 100% et un poste supplémentaire d'ASP prévu au budget 2019.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTENUE POUR SUIVI

## *Politique régionale*

*18/2018* ***Dans quels domaines votre dicastère est-il impliqué dans des projets et réalisations intercommunaux ? Sous quelle forme le Conseil communal (et sa Commission y relative) en est-il informé ? Dans quels cas, le Conseil communal doit-il approuver les décisions en plénum ?***

***Réponse***
Pour ma part, c'est exclusivement le Conseil intercommunal des taxis, pour lequel je siège au comité directeur qui est concerné. Votre conseil y est représenté par M. Marc Veraguth et M. Anton Epp comme suppléant. M. Mischler est le délégué de la Municipalité (en remplacement du fait de ma présence au CD) Les activités du CIT sont relatées dans le rapport annuel de gestion et accessibles sous : http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/secretariatgeneral-se/service-intercommunal-des-taxis.html.

Pour la police, le service du feu et la protection civile, ce sont des contrats de droit administratif qui nous lient soit avec le canton, soit avec la commune de Lausanne. Les activités sont également reflétées dans le rapport de gestion. Dans le cadre de Lausanne Région, je représente la commune à la Commission des activités sportives. Aucune de ces activités n'exige, dans la gestion courante, de décision du plénum.
RÉPONSE ACCEPTÉE, MAINTENUE POUR SUIVI (voir observation générale dans les propos introductifs)

# *Dicastère Roland Perrin*

## *En charge du dicastère dès juillet 2018*

***Assainissement, collecteurs, déchets***
***Travaux, routes, voiries, éclairage public***
***Espaces verts, parcs et promenades, cimetière.***
***Développement durable, cours d'eau, biodiversité***

### *Ecopoints*

*01/2018* *(suivi 03/2013)* ***Vœu COGEST*** *: suivi administratif régulier par l'analyse des décomptes détaillés et le contrôle du ramassage des déchets aux portes-à-portes et aux Eco-points. Le nouveau poste d'ingénieur en énergie et environnement créé en 2016 devrait permettre d'améliorer cette situation.*
***A-t-il permis d'améliorer la situation ?***

***Réponse***
Nous ne disposons pas encore des statistiques complètes de l'année 2018 (déchèterie, porte-à-porte, écopoints). Elles seront disponibles dans le courant du mois de février et publiées dans le rapport de gestion. Pour mémoire, le délégué à l'énergie ne s'occupe pas de la gestion des déchets.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*02/2018* *(suivi 07/2014) Ecopoints incivilités : Observation de la COGEST : Anticiper les jours fériés pour le ramassage des poubelles pendant les Fêtes.*
***Quelles sont les actions qui ont été entreprises pour anticiper les « déblayages » des déchets avant les jours fériés ?***

***Réponse***
Nous augmentons la fréquence de ramassage en ajoutant une date de collecte avant ou après le jour férié.
RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Déchetterie*

*03/2018* *(Suivi 01/2016)* ***État de situation : après deux ans d'exploitation de la déchetterie, peut-on déjà constater une amélioration de la valorisation des déchets ?***

***Réponse***
Une augmentation des quantités récupérées a été constatée. Elle est en lien avec la hausse de la fréquentation. Toutefois, un bilan doit être réalisé sur certaines fractions de déchets évacués afin de comparer à la moyenne cantonale ou d'autres communes, notamment pour les encombrants, les déchets inertes et les déchets verts. En terme qualitatif et malgré la présence très active des employés de la déchèterie, les bennes d'encombrants et de plastiques contiennent encore beaucoup de déchets non conformes. Il s'agit soit de petits déchets rentrant dans un sac taxé pour les encombrants et de plastiques souples ou souillés pour la benne de plastiques durs. Cela contribue en partie à l'augmentation des quantités observées pour les encombrants.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*04/2018* *(suivi 02/2016)* ***Y a-t-il un plan d'équilibre financier entre les différentes taxes et charges de la gestion des déchets ? État de situation ? Une diminution de la taxe est-elle envisagée ? Quelle est la proportion (2016-2017) du nombre de personnes qui paient cette taxe ?***

***Réponse***
Il n'y a pas de plan formel d'équilibre financier, entre autres du fait que le tarif de reprise des fractions de déchets recyclés varie constamment. Par contre un suivi administratif des coûts d'évacuation et de traitement des déchets permanent permet de corriger rapidement la logistique de l'élimination des déchets en vue d'en diminuer les coûts.

Par ailleurs une réduction des charges a été mise en œuvre depuis 2017 avec la remise en marché public de la collecte en porte-à-porte, en changeant le concept global de gestion des déchets, et en passant l'exploitation de la déchèterie en main communale,

D'autre part des actions seront menées en 2019 pour limiter encore les postes coûteux sur les déchets verts ou sur les transports de bennes issus de la déchèterie. Enfin, le remboursement des rétrocessions trop perçues pour la taxe au sac devrait se terminer au plus tard en 2020.

En fonction de l'évolution de deux derniers points, un bilan sera effectué afin de savoir si une diminution de la taxe peut être envisagée. Pour l'année 2018, les proportions de personnes/entreprises qui paient la taxe forfaitaire déchets sont les suivantes :

| 2017 | Habitants | Entreprises |
|---|---|---|
| Factures émises | 8185 | 474 |
| Factures annulées entreprises | | |
| Factures annulées | -1382 | |
| Facturation effective | 6803 | 474 |
| Proportion | 83% | 100% |
| | | |
| 2018 | Habitants | Entreprises |
| Factures émises | 8656 | 481 |
| Factures annulées entreprises | | -19 |
| Factures annulées étudiants | -738 | |
| Autres factures annulées (social, etc.) | -387 | |
| Facturation effective | 7531 | 462 |
| Proportion | 87% | 96% |

En 2018, 182 habitants propriétaires d'une microentreprise n'ont payé que la taxe forfaitaire d'entreprises. Ils ne sont pas comptabilisés dans les factures émises pour les habitants.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*05/2018* *(suivi 07/2017)* ***Signalétique à la déchetterie : Quelles améliorations ont-elles été entreprises ?***

***Réponse***
Basée sur le retour d'expérience des employés, une réflexion a été menée sur la signalétique d'affichage à la déchèterie. La modification des panneaux aura lieu dans le courant de l'année 2019, en collaboration avec Lausanne.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Déchets (porte à porte, molok)*

*06/2018* ***Durée des contrats de prestations : À quelle fréquence renouvelle-t-on les appels d'offres ?***

***Réponse***
Pour le ramassage en porte à porte et en écopoint, la durée du contrat en cours est de 5 ans (2017- 2021).
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Déchets grandes surfaces*

*07/2018* ***Les grandes surfaces ont l'obligation de reprendre les emballages de leurs produits. Qu'entreprend la Municipalité pour faire appliquer cette obligation ?***

***Réponse***
Selon le règlement communal (art. 8 al. 6), « les magasins de grande distribution, centres commerciaux et entreprises analogues, sont tenus de mettre à la disposition de leurs clients, à leurs frais les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment ». Toutefois cet article n'est pas applicable en l'état car il sous-entendrait dans l'absolu que ces magasins devraient récupérer également les déchets d'ordures ménagères et biodéchets.

Certains magasins ont déjà des pratiques de récolte des flaconnages plastiques, des piles, des CDs, et des ampoules. La philosophie derrière cet article est plutôt une lutte contre le suremballage des produits générant une production de déchets évitables. Les actions qui seront menées sont les suivantes :

- Rencontre avec les différents magasins pour inscrire dans la durée les pratiques existantes de récolte des flaconnages plastiques, piles, CDs, ampoules.
- Discussion autour de l'introduction d'une collecte des emballages en carton et des plastiques souples propres liés au suremballage (films en PE).
- Une directive municipale sera ensuite élaborée pour préciser les déchets que ces magasins devront pouvoir récupérer dans le cadre du règlement. Pour la petite restauration, des courriers seront préparés afin de savoir quelles sont les actions mises en œuvre pour lutter contre l'utilisation de produits à usage unique.

**Vœu de la COGEST No 8** : Diminuer les déchets sur le territoire communal passe aussi par une meilleure collaboration des grandes surfaces qui sur le sujet font à Epalinges le service minimum. La Cogest souhaite une position

plus ferme de la Municipalité vis-à-vis d'elles afin de faire respecter les directives communales sur la gestion des déchets.

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *Déchets envoyés à l'étranger*

*08/2018* ***La commune d'Epalinges envoie-t-elle une partie de ses déchets à l'étranger ? Si oui, par quel biais et sous quelle forme (sous-traitant)***

***Réponse***

| Type de déchets | Filière de traitement | Conditionnement |
|---|---|---|
| Verre vert | Vetropack, République Tchèque | Vetropack, Saint Prex |
| Verre plat | Sibelco, France | CID Malley, Lausanne |
| Sagex | FISCHER, Allemagne | CID Malley, Lausanne |
| Textiles (50%) | TEXAID, Hongrie/Bulgarie | TEXAID |

*RÉPONSE ACCEPTÉE*

### *Diagnostic routier*

*09/2018* *(suivi 10/2017)* ***De combien le pourcentage d'entretien routier (selon diagnostic 2016) s'est-il élevé ? A-t-on surtout rénové les routes dites en mauvais état ?***

***Réponse***

L'évolution de l'état des routes est présentée dans les diagrammes ci-après. Un tableau détaille les travaux réalisés entre 2016 et 2018 par tronçon selon leur état.

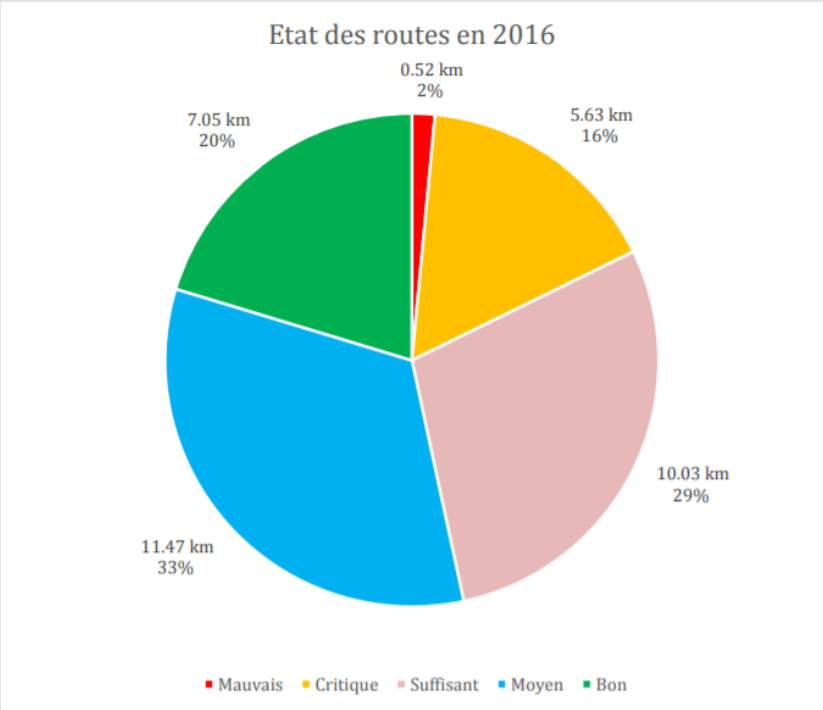

**Travaux effectués par année**

| Année | 2016 | | 2017 | | 2018 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Linéraire de routes rénovées | Distance (m) | Chaussée | Distance (m) | Chaussée | Distance (m) | Chaussée |
| Etat Mauvais (entre 4 et 5) | | | 259 | *Moulins, Croisettes, Bois-de-la-Chapelle (terrain), Tuileries* | 177 | *Montéclard, Bois-de-la-Chapelle (terrain), Pierraz* |
| Etat Critique (entre 3 et 4) | 125 | *Cure* | 77 | *Moulins, Ch. des Croisettes*, Ch. des Tuileries* | 327 | *Bois-de-la-Chapelle (terrain + déchèterie), Bornalet, Près-les-Bois* |
| Etat Suffisant (entre 2 et 3) | 288 | *Cure* | 53 | *Ch. des Croisettes** | 415 | *Croix-Blanche**, Bornalet, Près-les-Bois* |
| Etat Moyen ( entre1 et 2) | | | 56 | *Ch. des Croisettes** | 58 | *Croix-Blanche*** |
| Etat Bon (entre 0 et 1) | | | | | | |
| **Total des travaux effectués (m)** | **413** | | **445** | | **977** | |
| Remarques : | * Sur ce tronçon, nous avons profité des travaux des services industriels pour rénover et renforcer la route | | | | | |
| | ** Sur ce tronçon, nous avons profité des travaux sur une portion plus dégradée pour assainir le bruit routier sur les deux voies de circulation (travaux subventionnés) | | | | | |

Les routes en mauvais état / état critique ont principalement été rénovées mais aussi celles en état insuffisant ou moyen afin de profiter de travaux simultanés et réduire les nuisances occasionnées et les coûts.

Des travaux ont également été effectués pour réparer des dégâts causés par les intempéries du mois de juin (notamment au Ch. Pierraz).
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Cadastre sous-terrain*

*10/2018*

***(suivi) Observation COGEST 2017*** : *Le manque (quasi l'inexistence) d'un cadastre souterrain (sous-sol) est un point faible très important de la commune d'Epalinges. Il faut du temps pour se mettre à niveau bien sûr, mais ce point doit rester en tête de liste des préoccupations du dicastère concerné. Tout doit être mis en œuvre pour rattraper ce retard au plus vite.* ***Qu'en est-il de l'avancement du cadastre souterrain ?***

***Réponse***
Notre cadastre souterrain n'est pas inexistant. Une présentation à la COGEST a été effectuée en fin d'année passée pour en témoigner. Tout le réseau communal est répertorié dans un géoportail interne. Par contre, les conduites n'ont pas été à chaque fois relevées précisément par un géomètre, donc leur tracé entre deux regards est souvent indicatif. En revanche la plupart des coordonnées géographiques des regards sont connues. Concernant le réseau de canalisations appartenant aux privés, les informations sont encore disparates.

Les mesures mises en place sont les suivantes :

- Reprise en interne de la gestion du cadastre souterrain, via un logiciel gratuit (QGis)
- Recrutement d'un responsable de l'assainissement (en août 2017) avec de bonnes connaissances sur ce logiciel
- Actualisation régulière des données récoltées sur le terrain par nos collaborateurs (contrôle visuel, inspection caméra) ou par les relevés de géomètres
- Contrôle de la conformité des parcelles privées et mise à jour des données

- Acquisition d'un GPS pour relever le positionnement de différents ouvrages
- Reprise en main communale des collecteurs privés communs (avec l'adoption du nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux).

MAINTIEN POUR SUIVI (voir observation COGEST dans le chapitre rapports de visite)

## Sentiers pédestres

*11/2018* ***Il était question d'engager Pierre Corajoud pour répertorier et améliorer les balades pédestres dans la commune. Où en est-on ?***

***Réponse***
Une étude sur les parcours pédestres de la commune d'Epalinges a été lancée cette année et devrait aboutir en 2019 sur la publication d'un document (dont le format reste à définir). Celui-ci guidera les citoyens, à travers Epalinges, le long d'un parcours pédestre ponctué de différents arrêts expliquant certains aspects historiques, économiques ou écologiques. Le sentier Burki sera intégré dans ce cheminement pédestre
PREND ACTE, MAINTIEN POUR SUIVI

## *Place de jeux*

*12/2018* ***Quelle est la politique de rénovation et d'amélioration des places de jeu pour les enfants ?***

**Réponse**
Cette année, pour des raisons de sécurité, nous avons été contraints de démonter le château à la place de jeux de la Villa Domo aux Tuileries. Le réaménagement de cette place est prévu en 2019. Une réflexion globale sur les autres places de jeux de la commune est en cours en vue de la présentation d'un préavis au Conseil communal en 2019.
MAINTIEN POUR SUIVI

## *Step 2018*

*13/2018* ***Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il jamais voté les comptes de la Step ? Peut-on obtenir les comptes, le budget et le rapport d'activité 2018 ? La Commission permanente de politique régionale est-elle intégrée dans ce processus ?***

**Réponse**
Le Conseil communal a validé les comptes et budgets de la STEP à travers le compte 4600. La Commission permanente de politique régionale n'est pas intégrée dans ce processus car les frais d'exploitation de la STEP sont déjà régis par une convention intercommunale qui définit une clé de répartition des coûts. Par ailleurs, les comptes de la STEP figurent chaque année dans la brochure des comptes de la commune d'Epalinges, dans les dernières pages.

**Vœu de la Cogest 2018 No 9** : faire figurer les comptes de la STEP noyés dans les lignes budgétaires n'est pas clair.
La Cogest souhaite une meilleure visibilité sur un plan général, par exemple en réunissant dans le budget sous un chapitre/rubrique toutes les charges non

maîtrisables concernant les politiques régionale et intercommunale dans leur globalité.

*RÉPONSE ACCEPTÉE*

## *Questions posées à tous les dicastères de la commune*

### *Notes de frais*

*15/2018* **Existe-t-il une réglementation codifiée des notes de frais des collaborateurs internes et externes ainsi que des membres de l'Exécutif ?** ***Quelle évolution ces dernières années et pour quels types d'activités ?***

***Réponse identique pour tous les municipaux***
RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Augmentation de la population*

*16/2018* ***Quelles incidences de l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du biopôle et en général sur la commune dans votre dicastère ?***

**Réponse**
L'augmentation de la population estudiantine de l'EHL a un léger impact dans la demande de cartes de déchèterie. Les autres incidences sont plus globales et classiques d'une augmentation de la population, entraînant une utilisation plus importante des infrastructures communales.
RÉPONSE ACCEPTÉE

### *Politique régionale*

*17/2018* ***Dans quels domaines votre dicastère est-il impliqué dans des projets et réalisations intercommunaux ? Sous quelle forme le Conseil communal (et sa Commission y relative) en est-il informé ? Dans quels cas, le Conseil communal doit-il approuvé les décisions en plénum ?***

***Réponse*** : pas concerné par cette problématique
RÉPONSE ACCEPTÉE (voir observation générale dans les propos introductifs)

# Dicastère Bernard Krattinger

***Aménagement du territoire, urbanisme***
***Patrimoine immobilier, bâtiments administratifs, refuges, salle de spectacles***
***Domaines, logement, vignes***
***Energie***

## Certification Label Cité énergie

*01/2018* *(suivi 07/2016)* ***Maintenant que nous avons obtenu le Label Cité Energie, quelle est la planification d'actions pour la certification suivante ?***

***Réponse***

**Programme de politique énergétique de la commune d'Epalinges 2018-2021**
La commune d'Epalinges s'est engagée dans la démarche Cité de l'énergie depuis 2014. L'objectif de la démarche Cité de l'énergie est d'améliorer la qualité de vie et de l'habitat à travers des mesures planifiées sur le développement territorial pour réduire les émissions polluantes et sonores, les consommations d'énergie, ou le trafic routier. La démarche encourage, entre autres, le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des vieux bâtiments au niveau de la commune, mais aussi des privés.

**Stratégie énergétique**
La stratégie énergétique programmée consiste à sortir du chauffage électrique direct et du chauffage au mazout (respectivement 11% et 61% des consommations de chauffage du territoire), parallèlement à une rénovation continue des bâtiments anciens (potentiel d'économie de 60%), à favoriser les énergies renouvelables locales représentant aujourd'hui seulement 8% de la consommation totale « d'énergie chauffage » (bois, géothermie, air, solaire) et à créer des réseaux de chauffage à distance à énergie renouvelable (chauffage urbain). Pour aller, d'une part, dans le sens des objectifs fédéraux et cantonaux, et, d'autre part, atténuer ses faiblesses et consolider ses forces, la commune d'Epalinges s'engage à accomplir les six missions ci-dessous dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions-cadres locales.

- Réduire les consommations d'énergie par une utilisation économe et rationnelle de celle-ci.
- Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
- Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
- Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Disposer d'une stratégie énergétique compatible avec celle du canton. La mise en œuvre de cette politique énergétique peut-être brièvement décrite par la réalisation des projets principaux ci-dessous, achevés, en cours ou projetés :
- PDCom : Approche intégrée garantissant la cohérence du développement urbanistique
- Assainissement de la Salle des spectacles visant Minergie-P Rénovation

- Assainissement de l'éclairage public selon le concept technique SIL et du plan Lumières
- Sensibilisation : Opérations Ecologement
- Étude de faisabilité de réseaux de chauffage à distance Croisettes et Croix-Blanche
- Appel d'offres groupé solaire photovoltaïque
- Mobilité : réalisation de deux zone 30km/h - création de deux zones de rencontres 20km/h Page 30
- Centrale d'achats CALE et édition d'un catalogue pour l'Administration communale
- Sensibilisation : Potagers urbains

**Plan d'action**

Le plan d'action joint en annexe rassemble l'ensemble des mesures et actions que la commune s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de sa politique énergétique 2018-2021. Il présente pour chaque thématique « Cité de l'énergie » les actions à réaliser. Pour le programme 2018-2021, les actions principales sont :

1. ***Développement, planification urbaine et régionale :***
   *• Planifier un développement urbain et une mobilité durables avec le nouveau plan directeur communal et le plan général d'affectation*
   *• Intégrer au développement urbain la planification énergétique territoriale (notamment le chauffage à distance) et le plan directeur de la mobilité*
   *• Suivre les indicateurs énergétiques et mettre à jour les objectifs de la politique énergétique*
   *• Étudier les opportunités de répondre aux critères Quartiers à 2'000 watts pour les projets privés d'acteurs immobiliers*
   *• Continuer à assurer des conseils et contrôles énergétiques dans le cadre de la Police des constructions*

2. ***Bâtiments de la collectivité et équipements :***
   *• Continuer le suivi et l'optimisation énergétiques des bâtiments communaux*
   *• Planifier les investissements pour les rénovations des bâtiments ou installations techniques et prioriser les travaux selon les indicateurs énergétiques*
   *• Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon des critères de haute efficacité énergétique*
   *• Poursuivre l'assainissement de l'éclairage public avec de nouvelles technologies de gestion*
   *• Réduire les consommations d'énergie fossile, d'eau et d'électricité*
   *• Augmenter la part d'énergie chauffage par des énergies renouvelables*

3. ***Approvisionnement, dépollution :***
   *• Développer des réseaux de chauffage à distance d'origine renouvelable*
   *• Encourager la population à la sobriété énergétique, à l'utilisation d'appareils et luminaires de haute efficacité, à la rénovation du bâti et au développement des énergies renouvelables*
   *• Promouvoir le remplacement des chauffages électriques directs et chauffage à mazout par des énergies renouvelables*
   *• Favoriser le développement du solaire thermique et photovoltaïque*
   *• Communiquer sur les programmes d'efficacité énergétique du distributeur d'énergies local*

*• Continuer à gérer de manière durable les espaces verts*
*• Encourager la population à réduire la consommation d'eau*
*• Encourager la population à réduire et trier les déchets et valoriser les déchets cuits*

4. ***Mobilité :***
*• Encourager l'utilisation des transports publics et covoiturage*
*• Augmenter la part modale de la mobilité douce par l'aménagement de zones et infrastructures dédiées et sécurisées (trottoirs, zones de rencontre 20km/h, pistes cyclables…)*
*• Réduire les nuisances liées au trafic*
*• Poursuivre les collaborations pour mettre en place ou pérenniser des plans de mobilité d'entreprises*

5. ***Organisation interne :***
*• Continuer à piloter et suivre le programme de politique énergétique avec la Commission consultative de l'énergie*
*• Informer et sensibiliser régulièrement des actions le personnel de l'administration communal*
*• Mettre en œuvre la politique d'achat avec la CALE (Centrale d'achats et de logistique d'Epalinges)*

6. ***Communication, coopération*** *:*
*• Soutenir financièrement via le fonds énergie communal toutes initiatives visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau, à utiliser des énergies renouvelables, à favoriser la mobilité douce, à préserver la biodiversité et à sensibiliser sur un développement durable*
*• Mettre en place des collaborations avec différents groupes-cibles (Énergie à l'école, Efficacité énergétique dans les PME et Commerces…)*
*• Informer et sensibiliser régulièrement la population (Séance publique, exposition…)*
*• Faciliter la participation et/ou impliquer habitants et associations (potagers urbains…)*

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Ferme de la Girarde*

*02/2018* *(suivi 13/2017)* ***Y a-t-il une réhabilitation envisagée ?***

**Réponse**
Il n'est pas envisagé une réhabilitation de la ferme dans l'immédiat, dans la mesure où aucune autre affectation n'est actuellement envisagée pour cette parcelle. Le bâtiment principal accueille trois logements mis en location. La ferme de la Girarde est certes ancienne, mais les trois logements sont salubres, son entretien régulier est assuré par le bureau technique.

Cette ferme abrite également les locaux et garages du service des forêts, Une annexe au bâtiment principal héberge encore un local pour les jardins familiaux et un abri pour les oies.

Les charges pour cette propriété communale sont régulièrement supérieures aux recettes (env.30'000.- francs en 2017 - 35'000.- francs en 2016 – ./. 9'700.- francs en 2015 - 2'500.- francs en 2014 – 40'000.- francs en 2013, soit des charges résiduelles de 1'630.- par mois en moyenne, ce qui est fort

intéressant, puisque cette somme représente notamment les charges liées à l'hébergement du service des forêts.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Politique énergétique de la commune*

*03/2018* ***Quel est le pourcentage d'énergie de production locale dans la commune? Les incitations portent-elles d'ores et déjà leurs fruits ? Sont-elles encore d'actualité ?***

**Réponse**
Dans le cadre de sa politique énergétique 2018-2021, la Municipalité s'est fixée en particulier l'objectif en 2022 de couvrir 21% de ses besoins de chauffage et eau chaude sanitaire par des énergies renouvelables sur tout le territoire communal (actuellement 8%) et 50% en 2035. Mais également une production solaire photovoltaïque installée de 250 W/habitant en 2022 (actuellement 63 W/hab.) et 620 W/hab. en 2035 correspondant à 100% du potentiel.

Le fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) a permis depuis sa création en octobre 2017 de soutenir les projets de privés de réalisation d'installations de chauffage aux énergies renouvelables (1 au bois, 5 pompes à chaleur sur sondes géothermiques, 6 installations solaires thermiques). L'opération de sensibilisation aux installations solaires photovoltaïques et l'appel d'offres groupé ciblant les propriétaires de villas réalisés durant l'année 2018 a permis de tripler le nombre d'installations annuel par rapport à 2017.

Le programme d'encouragement FEEDD est toujours d'actualité, tout comme les opérations de sensibilisation et/ou d'appel d'offres groupés pour le solaire photovoltaïque qui sera renouvelé en 2019.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*04/2018* ***Qui sont les groupes-cibles concernés par l'information et la sensibilisation sur l'utilisation des énergies renouvelables?***

**Réponse**
Lors de l'opération de sensibilisation aux installations solaires photovoltaïques et l'appel d'offres groupé pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques, les propriétaires de villas, maisons jumelles ou habitats individuels jusqu'à 3 logements étaient ciblés. Environ 1300 courriers ont été envoyés. Cette opération sera renouvelée en 2019. Une opération de sensibilisation aux installations solaires, en particulier sur la nouvelle loi sur le regroupement des consommateurs propres sera réalisée en 2019 ciblant les propriétaires d'habitats collectifs, régies, fonds de pension, autorités, privés.

Lors de la journée de la mobilité et la remise du label Cité de l'énergie en septembre 2018, un stand communal a présenté sa politique énergétique ainsi que ses projets en cours. Des experts de l'association palinzarde Ecobuilding et du bureau d'ingénieurs BIFF, ainsi qu'un expert CECB palinzard donnaient également des conseils énergétiques. L'ensemble de la population était ciblé.
RÉPONSE ACCEPTÉE

*05/2018* ***Les employés communaux sont-ils sensibilisés? Y a-t-il des minuteurs pour éteindre les appareils en stand-by dans la commune et ainsi continuer de diminuer la consommation énergétique?***

**Réponse**
Depuis 2012, les postes de travail de l'administration communale ont été progressivement équipés d'interrupteurs déportés pour éteindre les appareils en veille. Tous les postes en sont équipés aujourd'hui.
RÉPONSE ACCEPTÉE

*06/2018* ***Consommation en eau: Avez-vous mis en place des réducteurs sur les lavabos / douches utilisés dans la commune? Quel est le pourcentage?***

**Réponse**
Les embouts économiseurs d'eau sur les robinets de lavabos sont mis progressivement depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, 99% des lavabos des sanitaires des bâtiments administratifs, sportifs et écoles sont équipés (hors locaux entretien, cuisine professionnelle, locaux techniques). Concernant les douches des vestiaires, toutes les douches sont de marque Sanimatic à bouton poussoir et temps d'écoulement ajustable (réglé de 15 à 28 s).
RÉPONSE ACCEPTÉE

*07/2018* ***Consommation en chauffage: Y a-t-il une opportunité de réduire la consommation en chauffage du Bâtiment E de Bois-Murat (piscine) ? (panneaux photovoltaïques ?)***

**Réponse**
Rénové en 2011, le bâtiment E de Bois-Murat a la particularité d'avoir une piscine et une salle de sport avec de très fortes consommations d'eau et une ventilation fonctionnant 24/24h pour assurer le renouvellement de l'air et le contrôle de l'hygrométrie, et par conséquent d'avoir une consommation de chauffage accrue. Les pertes d'eau liées à l'évaporation dépendent de la fréquentation, et seront d'autant plus importantes si la fréquentation est élevée. Réduire la consommation de chauffage liée à l'apport d'eau réglementaire qui a augmenté ces dernières années (volume d'eau défini par baigneur et par jour) n'est donc pas possible.

Cette consommation de chauffage par l'eau chaude sanitaire pourrait toutefois être couverte par de l'énergie solaire thermique gratuite par l'installation de panneaux thermiques en toiture. Une réflexion est en cours.

Concernant l'installation solaire photovoltaïque existante en toiture appartenant à SIREN (Société de production d'Énergie renouvelable des Services Industriels de Lausanne), une convention a été signée en 2011 pour la mise à disposition gratuitement de la toiture et permettre à SIREN de produire du courant renouvelable, sans contrepartie autre que la communication de la promotion des énergies renouvelables (pas d'autoconsommation, uniquement de l'injection dans le réseau). Le service technique a approché SIREN pour renégocier cette convention et la modifier selon leur nouveau modèle de financement sous la forme d'un contracting ; cela veut dire que la commune pourrait auto-consommer l'énergie produite en toiture à un tarif moins élevé que les 25ct/kWh actuels, d'autant plus que ce bâtiment a un profil de consommation en ruban (4kW en continu par le process piscine).
RÉPONSE ACCEPTÉE

*08/2018* ***Consommation en électricité: Comment expliquer l'augmentation en électricité de 81% et 50%, respectivement pour les collèges du Grand-Chemin et de la Croix-Blanche ? Des mesures sont-elles entreprises ?***

**Réponse**
Le Collège du Grand-Chemin (+81%): par rapport à la référence énergétique de 2011 lorsqu'une seule classe était occupée. Cette référence va être changée.

Le Collège de la Croix-Blanche (+50%) (et non le collège du Village): Deux raisons à cette surconsommation ont été identifiées : le chauffage électrique du sous-sol (local concierge et local loué à un groupe de musique) et la mauvaise régulation du chauffage électrique d'appoint de la ventilation double flux des combles (réglage tout ou rien du chauffage électrique, réglage manuel de la température soufflage accessible à tout utilisateur et horloge défectueuse qui définit la plage horaire de fonctionnement des ventilations). Un des consommateurs d'électricité pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire a été optimisé en 2018 lors du remplacement de deux boliers électriques défectueux par un boiler-pompe à chaleur. Une réflexion est en cours pour supprimer le chauffage électrique des locaux du sous-sol au profit d'un chauffage statique depuis la chaudière gaz, ou alors pour réaffecter les locaux du sous-sol (dépôts).
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*09/2018* ***Fonds d'efficacité énergétique et développement durable : Point de la situation sur les demandes de la population et l'alimentation du fonds ?***

**Réponse**
En 2018, le succès du fonds est là avec 160 aides octroyées pour la réalisation d'études et travaux, et pour l'achat des équipements ci-dessous :

- 6 études CECB Plus – Certificat énergétique cantonal des bâtiments
- 3 rénovations de bâtiments et 3 remplacements de fenêtres
- 5 installations solaires thermiques
- 64 installations solaires photovoltaïques et 5 batteries de stockage
- 3 pompes à chaleur sur sondes géothermiques
- 49 vélos électriques et 2 batteries de vélo
- 1 borne de recharge électrique
- 14 remplacements d'appareil électroménager par un appareil A+++
- 1 hôtel à insectes et 1 récupérateur d'eau de pluie
- 3 projets communaux : bornes de recharge publiques, appel d'offres groupé solaire photovoltaïque, réducteur de tension Le montant des aides octroyées en 2018 est de CHF 170'000.- environ (CHF 73'000.- environ en 2017).

Depuis la création du fonds en octobre 2017, les encouragements communaux et cantonaux ont permis de :

- Réaliser des économies chiffrées à 110'000 kWh thermiques et 235'000 kWhélectriques chaque année (calcul théorique se basant sur les rénovations, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque et batterie, les PAC en remplacement de chauffage électrique direct, les appareils ménagers et réducteur de tension)
- Supprimer 6 installations fossiles et de chauffages électriques directs
- Dynamiser l'économie locale (CHF 2'920'000.- d'investissement pour toutes les mesures).

RÉPONSE ACCEPTÉE

## Maison de commune

*10/2018* ***Quels sont les critères qui ont prévalu à l'amélioration de l'éclairage des combles de la Maison de commune pour les expositions ? Pourquoi les frais cumulés (remplacement de l'éclairage et travaux électriques) pour un montant de CHF 60'000.- n'ont-ils pas fait l'objet d'un préavis ?***

***Réponse***
*Maison de commune : la raison de ne pas avoir présenté un préavis résulte simplement du fait que ces travaux ont été inscrits au budget de fonctionnement (adopté par le Conseil communal). (Attendre information de M. Maurer concernant la réalisation ou non de ces travaux en 2018).*
PREND ACTE

## Refuges

*11/2018* ***La Municipalité tient-elle compte des remarques des usagers des refuges communaux ?***

**Réponse**
Comme déjà indiqué à la Commission de gestion 2016, les modifications des conditions de location des refuges ont été jugées indispensables, d'une part pour remédier aux nombreuses plaintes des utilisateurs de ces locaux, et d'autre part, pour réduire les heures supplémentaires effectuées par les concierges durant les fins de semaine pour nettoyer les refuges.

L'organisation des locations durant les fins de semaine a été modifiée afin d'améliorer les nettoyages de ces locaux entre deux locations successives. Pour ce faire, une entreprise se charge dorénavant de contrôler et le cas échéant d'améliorer les nettoyages entre chaque changement de locataire durant les week-ends. L'entreprise de nettoyage est donc garante, lors des week-ends, de la bonne exécution du nettoyage entre deux locations. Par contre, si le locataire n'a pas respecté ses engagements, le coût du nettoyage effectué par l'entreprise privée lui sera intégralement facturé.

Toutes les remarques des usagers des refuges communaux sont traitées par les services de conciergerie et des bâtiments. Hormis les remarques des usagers ayant conduit à modifier les conditions de location des refuges rappelées ci-dessus, la Municipalité n'a pas été informée d'autres remarques qui auraient nécessité une modification de la réglementation ou de l'aménagement de ces refuges. Toutefois, la possibilité de proposer aux utilisateurs des refuges l'offre de mise à disposition par « ecomanif » de vaisselles réutilisables devrait être effective dès 2019.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Maison Rochat*

*12/2018* ***État de la situation ? Quel bilan énergétique après travaux ?***

**Réponse**
Pour rappel, un assainissement du système de chauffage a été réalisé avec la mise en place de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Le bilan 2018 permet d'économiser 50% sur la facture d'électricité par rapport aux années 2015- 2016 grâce à l'autoconsommation de courant photovoltaïque. Quant à la consommation de gaz, elle est restée inchangée

par rapport aux années 2015-2016 malgré de plus grandes consommations d'eau chaude (le nombre de locataires ayant doublé avec enfants). Cette absence d'augmentation de la consommation de gaz permet de vérifier que le solaire thermique a de fait dégagé des économies.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Ferme de la Cabolettaz (ferme Collet)*

*13/2018* ***État de situation et quelle mise en valeur ?***

**Réponse**
Concernant cette propriété, et suite au refus du CC en 2017 d'octroyer le crédit de construction pour effectuer les Travaux de réfection de la toiture et de la partie habitation de la maison de la Cabolétaz (ferme Collet), sise à la route de Berne 227 (préavis 11/2017), des contacts ont été pris avec la CLE(coopérative Logement Epalinges). En réponse à la proposition de la Municipalité d'octroyer à la CLE un DDP afin de développer un projet pour construire sur cette parcelle de nouveaux appartements subventionnés et/ou protégés, La CLE a établi une étude de faisabilité. Un projet de bâtiments de logements subventionnés pourrait être réalisé en 2020 ou 2021, la CLE ayant décidé de différer la mise en route de ce projet après la construction des appartements protégés et subventionnés prévus sur le site de la Girarde (parcelle 575).
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

*14/2018* ***Bornes de recharge** : **Évaluation à ce jour ?***

**Réponse**
L'année 2018 a vu l'installation de deux bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur le parking de la Source aux Croisettes et sur le parking de la Croix-Blanche face aux locaux pompiers. Depuis leur mise en service en février 2018, 88 utilisateurs différents sont venus recharger leur véhicule pour un total de 353 recharges. Les plages horaires les plus utilisées sont de 15h00 à 19h00.
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *LATC*

*15/2018* ***La LATC ayant été acceptée par le Grand Conseil, quelles conséquences pour la commune d'Epalinges ? Quels évolution / état de situation des différents plans de quartier ?***

**Réponse**
À la suite de son adoption par le Grand Conseil en avril 2018, le Conseil d'État a fixé l'entrée en vigueur de la LATC - Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et des règlements spécifiques aux parties « aménagement » et « constructions » de la loi révisée.

En résumé, la nouvelle LATC prévoit dès le 1er septembre 2018

1) Une base légale pour les projets d'agglomération
2) La simplification des outils d'aménagement du territoire pour leurs futures planifications avec notamment l'introduction de l'examen préliminaire pour les plans d'affectation
*3)* La taxe sur la plus-value. Conformément aux articles 5 LAT et 64 LATC, l'augmentation sensible de la valeur d'un bien-fonds résultant des mesures d'aménagement du territoire (ex. classement en zone à

bâtir, changement d'affectation ou modification des possibilités de bâtir) est taxée, sous conditions. Au moment de l'entrée en vigueur d'un plan d'affectation, le Département rend une décision formelle de taxation qui est ensuite notifiée au propriétaire. C'est au moment de l'entrée en force du permis de construire ou de la vente du bien-fonds que la taxe est exigible (art. 69 LATC). Une décision de perception sera alors rendue par le Département et notifiée au débiteur. La taxe équivaut à 20% de la plus-value résultante du changement d'affectation.

4) Disponibilité des terrains : L'entrée en vigueur en date du 1er septembre 2018 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) révisée a introduit de nouvelles dispositions, en particulier en ce qui concerne la disponibilité des terrains.

En effet, en regard de l'article 15 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'article 52 de la LATC révisée, la commune doit assurer la disponibilité des terrains affectés en zone à bâtir. Pour se faire, la Municipalité peut, par exemple, fixer des délais de construction dans les règlements des plans d'affectation. Un non-respect de ce délai peut entrainer un retour à l'affectation initiale. Même si elles se précisent d'année en année depuis 2014, les conséquences pour Epalinges sont connues.

En effet, la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur le 1er mai 2014, suite à une votation populaire fédérale du 3 mars 2013 acceptée à 62,9% lors d'une votation fédérale, a introduit des nouvelles dispositions visant à une utilisation mesurée du sol, une densification vers l'intérieur et la création d'un milieu bâti compact. La mise en application de ce principe au niveau cantonal est présente dans le Plan directeur cantonal (PDCn), en particulier dans la mesure A11.

Pour résumer, les territoires situés hors des centres (env. 60% du territoire Palinzard), peuvent évoluer annuellement, à raison de 0.75% de la population recensée au 31.12.2015, jusqu'en 2036. Les territoires surdimensionnés sont recensés en comparant ce potentiel avec le potentiel théorique existant, calculé avec les affectations en vigueur ainsi qu'en prenant comme référence une surface de 50m2 par habitant selon les directives cantonales.

La commune d'Epalinges ayant été mise en quasi-totalité en zone à bâtir dès le premier PGA de 1956 (en 1985, seule la zone agricole du Bornalet a quelque peu corrigé cet état de fait), **il est évident que sa zone à bâtir sise hors du périmètre compact du PALM est aujourd'hui surdimensionnée**. La révision du PGA doit donc permettre d'effectuer un redimensionnement de la zone à bâtir. Pendant la phase d'étude, la Municipalité a décidé de créer une zone réservée sur le territoire concerné afin d'éviter que des projets ne viennent compromettre ce travail de redimensionnement. **Le Conseil d'État a fixé un délai au mois de juin 2022 aux communes pour transmettre au Département du territoire et de l'environnement leur PGA révisé**.

**Vœu COGEST 2018 No 10**: La LATC est aujourd'hui un défi que toute commune doit affronter notamment par l'obligation pour les autorités de réserver des zones non constructibles. La poursuite de la démarche du PGA doit rigoureusement être suivie par la Commission d'urbanisme à chaque étape et présentée régulièrement au Conseil communal (voir aussi l'observation dans les propos introductifs).

RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

### *Éclairage public*

*16/2018* ***Comment ont été dépensés les CHF 100'000.- budgétés ?***

**Réponse**
L'entretien du réseau comprend la réalisation des contrôles mécaniques et électriques des candélabres ainsi que le remplacement des divers luminaires (env. 45'000 CHF). Par ailleurs, de nouveaux candélabres ont été ajoutés (pour env. 10'000 CHF) sur les secteurs suivants :

- Ch. du Bornalet
- Ch. du Bois-de-la-Chapelle

Enfin, un audit technique sur notre parc d'éclairage public a été réalisé par la ville de Lausanne (env. CHF 20'000). Il permettra de cibler les actions à effectuer, pour améliorer le réseau et économiser l'énergie, en adéquation avec notre plan lumière.

Le financement de l'éclairage public mis en place dans le cadre de la construction du trottoir du Chemin de la Girarde a été assuré par le préavis 4/2018 « Construction d'un trottoir au chemin de la Girarde - 2e étape – et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-Vuillettaz-Bornalet – Crédit de construction ».
RÉPONSE ACCEPTÉE ET MAINTIEN POUR SUIVI

## *Questions posées à tous les dicastères de la commune*

### *Notes de frais*

*17/2018* **Existe-t-il une réglementation codifiée des notes de frais des collaborateurs internes et externes ainsi que des membres de l'Exécutif ?** ***Quelle évolution ces dernières années et pour quels types d'activités ?***

***Réponse identique pour tous les municipaux***
RÉPONSE ACCEPTÉE

### Augmentation de la population

18/2018 **Quelles incidences de l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du biopôle et en général sur la commune dans votre dicastère ?**

**Réponse**
En 2018, l'augmentation de la population estudiantine de l'EHL, du Biopôle et en général sur la commune n'a pas entraîné d'incidence importante pour le dicastère dont j'ai la charge. Le seul point qui concernait le service de l'urbanisme était en lien avec le référendum contre le PQ du Closalet,

C'est en effet au Service de l'urbanisme qu'il incombe de préparer l'information destinée aux habitants et habitantes à propos de l'urbanisation du territoire communal et de celle relative à la politique menée par les Autorités communales en matière de promotion d'une densification mesurée

et qualitative de toutes les zones à bâtir de la commune ainsi que concernant la maîtrise de la modération du trafic sur le réseau routier communal.
RÉPONSE ACCEPTÉE

## *Politique régionale*

*19/2018* ***Dans quels domaines votre dicastère est-il impliqué dans des projets et réalisations intercommunaux ? Sous quelle forme le Conseil communal (et sa Commission y relative) en est-il informé ? Dans quels cas, le Conseil communal doit-il approuvé les décisions en plénum ?***

**Réponse**
Concernant le dicastère Aménagement du territoire, Urbanisme, Patrimoine immobilier, Bâtiments administratifs, Refuges, Salle des spectacles, Domaines, Logements, Forêts, Vigne, Energie, sont concernés par des Associations régies par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse :

• **Le triage forestier intercommunal Mèbre – Talent**
La gestion des forêts est régie par la Loi forestière (LVLFO) qui stipule :
**Art. 8 Arrondissements forestiers** (LFo, art. 51, al. 2) : Le territoire du canton est divisé en arrondissements forestiers, dont l'étendue est déterminée par le département. Chaque arrondissement forestier est dirigé par un inspecteur des forêts. L'inspecteur des forêts est responsable de l'application de la législation forestière et de la politique forestière cantonale dans son arrondissement.

**Art. 9 Triages forestiers** (LFo, art. 51, al. 2) Chaque arrondissement forestier est subdivisé en triages forestiers. Le département, après consultation des communes, délimite les triages de façon à permettre une gestion rationnelle et durable des forêts qui les composent. Chaque triage est placé sous la responsabilité d'un garde forestier de triage. Il n'y a pas de Commission du CC chargée du suivi des travaux du Triage forestier. Le CC est informé de la gestion des forêts communales par le biais du rapport de gestion. Au plan financier, les budgets et les comptes du Triage forestier sont adoptés par l'AG du Triage forestier intercommunal. Ceux-ci sont communiqués aux communesmembres, mais le CC des communes membres n'a pas à approuver lesdits comptes et budgets. Seul le montant de la participation financière de la commune d'Epalinges est adopté par le CC lors de l'adoption du budget et des comptes (pour le Triage, la participation des communes membres est définie par la surface forestière – la surface forestière d'Epalinges correspond à 13% de la surface totale gérée par le Triage.)

• **L'Association «Jorat une terre à vivre au quotidien»** Epalinges est membre de l'Association «Jorat une terre à vivre au quotidien» suite à l'adoption par le CC du préavis 25/2011 - Création de l'association "Jorat, une terre à vivre au quotidien" et adhésion de la commune d'Epalinges à ladite association – (document joint). Ladite association est régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Les relations entre l'Association "Jorat, une terre à vivre au quotidien" et la commune d'Epalinges sont régies par le CCS et les statuts de «JUTAVAQ» (document joint)

• **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et Schéma directeur Centre Lausanne (SDCL)**
La gouvernance du PALM : Dans la convention de février2007, le COPIL est défini comme le maître de l'ouvrage de la mise en œuvre du Projet

d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM). En tant que responsable politique du projet, il décide des orientations principales des études et des chantiers transversaux, des cahiers des charges à la définition de la mise en œuvre et de leur financement. Le Canton, agissant au nom du COPIL, constitue l'unique interlocuteur de la Confédération. Le Comité de pilotage politique (COPIL) est constitué de onze membres : deux représentants du Conseil d'Etat, un représentant par secteur (5 secteurs), un représentant de Lausanne et un de Morges, et un représentant de chaque association régionale concernée (Lausanne Région et Région Morges). Les représentants politiques peuvent se faire accompagner d'assistants techniques, sans voix délibérative.

**Schéma directeur Centre Lausanne (SDCL)**
Le schéma directeur Centre Lausanne (SDCL) est le résultat d'un regroupement volontaire des communes de Lausanne et d'Epalinges qui partagent des intérêts et des objectifs conjoints. L'échelon intercommunal, représenté par le schéma directeur (SDCL), se situe à mi-chemin entre les niveaux institutionnels du Canton et des communes.

L'importance croissante d'enjeux partagés à l'intérieur d'un territoire nécessite de mettre en œuvre divers degrés de gouvernance intercommunale qui jouent une fonction de relais entre les planifications (proche des autorités) et les réalisations (proche du terrain et des acteurs).

Le SDCL comprend deux communes, Lausanne et Epalinges. La commune d'Epalinges est représentée au sein du SDCL par son syndic, le municipal en charge de l'aménagement du territoire et le Chef des services techniques et de l'urbanisme. Abritant la principale ville-centre de l'agglomération, le Schéma Directeur Centre Lausanne assume des fonctions particulières en matière de transport, de service, de culture, etc. Le Conseil communal a été informé des projets et réalisations du PALM lors de la préparation du PALM de 2e génération (2012).

**Le PROJET D'AGGLOMÉRATION PALM 2012 (2e génération révisée)** a été soumis à la consultation publique du 24 mai au 8 juin 2012. Il pouvait être consulté au Bureau technique communal d'Epalinges ainsi qu'au Service du développement territorial du Canton. En lien avec cette consultation publique, une journée d'information et de consultation ouverte aux élus communaux et à toute la population avait été organisée le samedi 2 juin 2012 et une conférence de présentation du PALM programmée le même jour de 14h.00 à 15h.00 De plus, la Municipalité d'Epalinges avait invité les Conseillères communales et les Conseillers communaux à une séance d'information concernant le projet d'agglomération Lausanne-Morges le mardi 5 juin 2012 à 18h.30.

**LE PROJET D'AGGLOMÉRATION PALM 2016 (3e génération**). À l'instar de notre réponse à la question 03/2017 de la Cogest 2017, nous pouvons rappeler que compte tenu de la période d'incertitude actuelle, le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération (PALM 2016) a été signé le jeudi 8 décembre 2016 par le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales.

**En résumé, cet important projet a pour but de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie**. Ce projet révisé a été mis en conformité avec la législation fédérale sur l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec le projet de 4e adaptation du

Plan directeur cantonal, et renforce les volets paysagers et environnementaux. Il a été transmis à la Confédération pour évaluation afin d'obtenir un cofinancement pour les réalisations prévues dans le domaine des infrastructures.

Dans le projet de 3e génération, 45 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de 400 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral. Ces mesures permettront notamment de compléter le réseau des axes forts de transports publics avec le métro m3 entre le Flon et la Blécherette, le tram T1 entre Renens-Gare et la place de l'Europe et de nouveaux tronçons de bus à haut niveau de service.

Concrètement, pour rappel, le PALM a permis pour Epalinges, l'arrivée du M2 aux Croisettes. Aujourd'hui, les apports du PALM liés au financement d'infrastructures destinées à la mobilité sont évidemment plus modestes et figurent aussi dans la réponse à l'observation 01/2015 du rapport de la Cogest 2016. Il s'agit de la requalification de la RC 601, de la création de nouvelles pistes cyclables et de l'augmentation des cadences du M2 par la réalisation d'une arrière-gare aux Croisettes.

Concernant la programmation du potentiel d'accueil à « l'intérieur du périmètre compact du PALM » la situation n'a pas évolué et reste identique à celle développée dans la réponse à l'observation 01/2015 du rapport de la Cogest 2016. Concernant la situation « hors périmètre compact », elle n'a pas changé non plus et fait partie de la révision du PDcom/PGA. Pour appliquer les mesures de redimensionnement de la zone à bâtir à l'intérieur de ce périmètre, la Municipalité a engagé les démarches administratives pour légaliser une zone réservée. La procédure y relative a notamment nécessité une publication dans la FAO N° 91 du 14 novembre 2017, puis la mise à l'enquête en juin – juillet 2018 de ladite zone réservée communale, suivi par le traitement des oppositions et l'organisation des séances dites de conciliation avec les opposants (séances organisées par regroupement du type d'oppositions).

En 2018, aucun projet ou réalisation « intercommunal » n'a été engagé. L'année 2018 a été consacrée à la gestion des dossiers en cours. Il s'agissait notamment de la requalification de la RC 601 (préavis 2/2018). Il n'y a donc pas eu d'information au CC en lien avec des projets ou réalisations intercommunaux. Par ailleurs, la Commission d'urbanisme et des constructions du CC ne s'est pas réunie en 2018, d'une part car non sollicitée par le Bureau du CC pour traiter des objets en lien avec des réalisations intercommunales (requalification de la RC601), et d'autre part, mobilisée pour examiner le préavis 14/2018 Infrastructures scolaires et accueil de l'Enfance - Extension du complexe scolaire de Bois-Murat. De plus, en 2018, seule l'information concernant la décision prise par les instances du PALM de ne pas élaborer de projet d'agglomération de 4e génération aurait pu être communiquée à la Commission d'urbanisme et des constructions ou au Conseil communal. Cette information sera insérée dans le rapport de gestion de la Municipalité.
PREND ACTE (voir observation générale dans les propos introductifs)

## 4. CONCLUSION

La COGEST tient à relever la bonne collaboration dans le respect, l'harmonie et le sérieux avec la Municipalité. Ces échanges constructifs permettent aujourd'hui de dire que notre commune a entamé sa transformation en une « ville » de 10'000 habitants.

Cette transformation est aussi visible dans le rapport de gestion de la Municipalité, plus équilibré à ce jour. Il devrait aussi s'y trouver un chapitre spécifique aux réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la Commision de gestion. Élément proposé en début de mandat lors de la séance du 10 octobre 2018, mais qui n'y figure pas encore.

Chaque audition a été constructive, les réponses apportées dans les délais. Les questions subsidiaires et celles posées à tous les Municipaux ont aussi permis une évaluation sur la collégialité entre eux qui est jugée « bonne ».

Les visites ont apporté des éléments importants sur le travail actuel de la Municipalité, sur les améliorations apportées à la gestion de celle-ci. Chaque intervenant a été ouvert, précis et fier de représenter leur fonction au sein de la commune.

En tant que Présidente, je remercie chaque commissaire pour leur engagement, agréabilité et rigueur où les forces de chacun ont été utilisées. Je tiens à remercier particulièrement Fabienne Guignard pour son aide précieuse.

Au vu de ce qui précède, La COGEST vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- de voter chaque OBSERVATION et VŒU émis par la Commission de gestion 2018 ;
- d'approuver le rapport de gestion 2018 de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de la Commission de gestion 2018 et ainsi de lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la Commission La Présidente
Sandrine Cavin